



■ Moyen terme ■ 2014-2018

PARIS, le 22 novembre 2013 - N°189/H130

Compte-rendu de la Rencontre de moyen terme 2014-2018
« Parcours de vie,
Apports de la statistique et défis à venir »

Le 1^{er} octobre 2013

- Rappel de l'ordre du jour [2](#)
- Liste des participants [3](#)
- Compte rendu [8](#)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I. Ouverture des travaux par le Président du Cnis.....	8
II. Introduction de Françoise BOUYGARD, présidente de la commission « Démographie et questions sociales » du Cnis.....	9
III. Intervention liminaire de Bertrand FRAGONARD, Président du Haut Conseil à la Famille.....	10
IV. Table ronde 1 : « L'accès à l'autonomie des jeunes ».....	11
V. Table ronde 2 : « La vie active : continuité et ruptures ».....	23
VI. Introduction de Jean-Christophe SCIBERRAS, président de la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » du Cnis.....	33
VII. Table ronde 3 : De la vie active au grand âge.....	33
VIII. Répondre aux attentes sous contrainte de coût et de confidentialité des données.....	42
IX. Conclusion.....	47

PROGRAMME, RESUME ET DOCUMENT PREPARATOIRE

Le programme, un résumé de la rencontre (« Synthèse ») et le document préparatoire (« Panorama des dispositifs statistiques sur les parcours de vie ») sont disponibles sur la page du site du Cnis consacrée à la rencontre :

http://www.cnis.fr/cms/Accueil/activites/Organisation/Rencontres/liste_rencontres?reunion=112166.

LISTE DES PARTICIPANTS

AFSA	Cédric	Ministère de l'éducation nationale - Direction évaluation prospective et performance
AHADO	Frédéric	Fédération française des sociétés d'assurances
ALEXANDRE	Hélène	Association pour l'emploi des cadres
AMAR	Michel	Insee - Statistiques démographiques et sociales
AMROUS	Nadia	Ministère travail, emploi, formation prof. et dialogue social - Direction animation recherche, études et statistiques
ARCHAMBAULT	Edith	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
AUBERT	Patrick	Conseil d'orientation des retraites
AUDIBERT	Pierre	Secrétaire général du Cnis
AUZURET	Claire	Maison des sciences de l'homme - Nantes
BAC	Catherine	Caisse nationale d'assurance vieillesse
BALMARY	Dominique	Union nationale interfédérale des oeuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux
BELMOKHTAR	Zakia	Ministère de la justice - Sous-direction de la statistique et études
BERARD	Éric	Association régionale Rhône Alpes des infirmes moteurs cérébraux
BÉRARD	Christelle	Chambre régionale de commerce et d'industrie de Champagne-Ardenne
BÉRARD	Jean	Ministère sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative - Mission études, observation et statistiques
BERSON	Clémence	Ministère économie et finances - Direction générale du trésor
BERTHOMIER	Nathalie	Ministère culture et communication - Département études, prospective et statistiques
BLANCHETIERE	Hervé	Centre d'animation et ressources de l'information sur la formation Pays-de-la-Loire
BLOUARD	Jean-Paul	Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
BOULIDARD	Marie-Hélène	
BOUYGARD	Françoise	Cour des comptes
BOVAR	Odile	Cnis
BREUIL	Pascale	Insee - Statistiques démographiques et sociales
BRIANT	Pierrette	Ministère de l'éducation nationale - Direction évaluation prospective et performance
BRIARD	Karine	Conseil d'orientation des retraites
BROCAS	Anne-Marie	Ministère des affaires sociales et de la santé - Inspection générale des affaires sociales
CAILLE	Jean-Paul	Ministère de l'éducation nationale - Direction évaluation prospective et performance
CAIRO	Gilberte	Cnis
CARNEL	Delphine	Commission nationale de l'informatique et des libertés
CARRASCO	Valérie	Ministère de la justice - Sous-direction de la statistique et études
CASES	Chantal	Institut national des études démographiques
CAUDRON	Pascale	Cnis
CELERIER	Sylvie	Centre d'études de l'emploi
CHALEIX	Mylène	Insee - Statistiques démographiques et sociales
CHAMBAZ	Christine	Caisse nationale des allocations familiales
CHAPUT	Hélène	Insee - Statistiques démographiques et sociales
CHARTON	Mathieu	Conseil général de Seine-Saint-Denis

CHARTON	Christine	Insee Bourgogne
CLEMENT	Mathilde	Insee - Statistiques démographiques et sociales
COLIN	Christel	Ministère travail, emploi, formation prof. et dialogue social - Direction animation recherche, études et statistiques
CORDIER	Maryse	Conseil général de l'Essonne
CORNUAU-BART	Frédérique	Université de Lille 1 - Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (Clersé)
COURTOUX	Marie Luce	Ministère de l'éducation nationale - Direction évaluation prospective et performance
D'ADDIO	Anna	Organisation de coopération et de développement économique
DARDOUR	Marie-Lou	Insee - Secrétariat général
DAVIE	Emma	Ministère réforme Etat, décentralisation et fonction publique - Dir gén administration et fonction publique
De REDON	Marie-Josephe	Conseil national des missions locales
DE SAINT POL	Thibaut	Ministère affaires sociales et santé - Direction recherche, études, évaluation et statistiques
de SOUZA	Nöelle	Centre régional de ressources pédagogiques
DEBAUCHE	Etienne	Ministère affaires sociales et santé - Direction recherche, études, évaluation et statistiques
DEBRAS	Brigitte	Caisse nationale des allocations familiales
DECONDE	Claire	Insee Ile de France
DEJONGHE	Valérie	Insee - Statistiques démographiques et sociales
DELAMARRE	Claire	Union nationale des associations autonomes de parents d'élèves
DIEUSAERT	Pascal	Secrétariat général du Comité interministériel des villes
DOROTHEE	Olivier	Ministère réforme Etat, décentralisation et fonction publique - Dir gén administration et fonction publique
DROUET	Cécile	Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales
DUC	Cindy	Ministère affaires sociales et santé - Direction recherche, études, évaluation et statistiques
DUPOIZAT	Juliette	Institut d'aménagement et d'urbanisme
DUPORT	Jean-Pierre	Président du Cnis
EBERSOLD	Serge	Institut national supérieur handicapés et enseignements adaptés
EIDELMAN	Alexis	Institut des politiques publiques
EL HAYEK	Christiane	Ministère des affaires sociales et de la santé - Direction générale de la cohésion sociale
ERNST	Emilie	Insee - Statistiques démographiques et sociales
EVARD	Isabelle	Institut de recherche et documentation en économie de la santé
FERRAFIAT	Nicolas	Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés à but non lucratif
FIRDION	Laetitia	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
FOUSSAT	Anne	Conseil général de Seine-Saint-Denis
FRAGONARD	Bertrand	Haut conseil à la famille
FRANCOIS	Boris	Pôle Rhône-Alpes de l'orientation
GAGNET	Frédéric	Conseil général de Seine-Saint-Denis
GALLAND	Olivier	Maison des sciences de l'homme
GASNIER	Claudine	Autorité de la statistique publique
GAUDE	Fabienne	Insee - Statistiques démographiques et sociales
GELY	Alain	Confédération générale du travail
GIRAULT	Jean-	Confédération des professionnels indépendants de l'hôtellerie

	François	
GOARANT	Claire	Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
GONZALEZ DEMICHÉL	Christine	Ministère réforme Etat, décentralisation et fonction publique - Dir gén administration et fonction publique
GOUYON	Marie	Ministère culture et communication - Département études, prospective et statistiques
GRENOUILLEAU	Magali	Familles de France
GUEGANO	Yves	Conseil d'orientation des retraites
GUICHET	Claire	Conseil économique social et environnemental
GUILLAUMAT- TAILLIET	François	Ministère travail, emploi, formation prof. et dialogue social - Direction animation recherche, études et statistiques
GUILLEMOT	Danièle	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
GUYÉTANT	Marie-Paula	Ministère de l'éducation nationale - Direction évaluation prospective et performance
HALLAY	Alban	Fédération française des sociétés d'assurances
HAMA	Safiedine	Ministère réforme Etat, décentralisation et fonction publique - Dir gén administration et fonction publique
IDMACHICHE	Salah	Ministère réforme Etat, décentralisation et fonction publique - Dir gén administration et fonction publique
JACOD	Claire	Insee - Statistiques démographiques et sociales
JACQUETIN	Pascal	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
JANBON	Antoine	Union nationale interfédérale des oeuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux
JIMENEZ	Fabienne	Observatoire régional de l'emploi, de la formation et des qualifications Lorraine
JOIN-LAMBERT	Eric	Région Ile-de-France - Unité Lycées
JOLIVET	Annie	Centre d'études de l'emploi
JOURDAN	Virginie	Ministère de l'intérieur - Département statistiques, études et documentation
KABLA LANGLOIS	Isabelle	Insee - Inspection générale
KOCH	Fanny	Observatoire national de l'action sociale décentralisée
KROICHVILI	Serge	Union nationale des missions locales
KYCH	Alexandre	Centre national de la recherche scientifique - Centre Maurice Halbwachs
LAFERRERE	Anne	Insee - Statistiques démographiques et sociales
LANTIN	Henriette	Cnis
LATOUR	Emmanuelle	Ministère des affaires sociales et de la santé - Direction générale de la cohésion sociale
LATOUR	Philippe	Spatialist
LE LAIDIER	Sylvie	Ministère de l'éducation nationale - Direction évaluation prospective et performance
LE MAB	Guillaume	Conseil général de Seine-Saint-Denis
LE MINEZ	Sylvie	Insee - Statistiques démographiques et sociales
LEFEBVRE	Olivier	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - Sous-direction systèmes information et études statistiques
LELIEVRE	Michèle	Ministère affaires sociales et santé - Direction recherche, études, évaluation et statistiques
LENGLART	Fabrice	Insee - Statistiques démographiques et sociales
LENZI	Christophe	Association pour l'emploi des cadres
LIXI	Clotilde	Insee - Statistiques démographiques et sociales
LOUBET	Antoine	Ministère affaires sociales et santé - Direction recherche, études,

		évaluation et statistiques
LOUM	Aïssatou	Office français de l'immigration et de l'intégration
MALOCHET	Guillaume	Commissariat général à la stratégie et à la prospective
MAMACHE	Medhi	Direction de la sécurité sociale
MARCHIKA	Colin	Ecole des hautes études en sciences sociales
MARIE	Claude-Valentin	Institut national des études démographiques
MÉJEAN	Caroline	Institut national de la recherche agronomique
MERITA BLAT	Mar	Ministère des droits des femmes
MESNARD	Odile	Ministère de la justice - Sous-direction de la statistique et études
MESPOULET	Martine	Maison des sciences de l'homme - Nantes
MEURIC	Louis	Insee - Statistiques démographiques et sociales
MICHAUDON	Hélène	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - Sous-direction systèmes information et études statistiques
MONSO	Olivier	Ministère de l'éducation nationale - Direction évaluation prospective et performance
MOREAU	Bernadette	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
MULLER	Clara	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
NGUYEN HUU CHIEU	Elise	Union nationale des associations de professions libérales
NICOLAS	Julien	Ministère écologie, développement durable et énergie - Serv. observation et statistiques
NOWIK	Laurent	Institut national des études démographiques
OCTOBRE	Sylvie	Ministère culture et communication - Département études, prospective et statistiques
OUTIN	Jean-Luc	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
PADIEU	Claudine	Observatoire national de l'action sociale décentralisée
PADIEU	Hélène	Observatoire national de l'action sociale décentralisée
PETIGNY	Aurore	Observatoire régional de la santé Bourgogne
PICHON	Claire	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
PIETRI-BESSY	Pascale	Insee - Statistiques démographiques et sociales
PINTO	Isabelle	Mairie de Colombes
PLANTEVIGNES	Sylvie	Ministère de l'intérieur - Direction générale collectivités locales - Département études et statistiques locales
POMMIER	Patrick	Ministère travail, emploi, formation prof. et dialogue social - Direction animation recherche, études et statistiques
POUBELLE	Vincent	Caisse nationale d'assurance vieillesse
POULIQUEN	Erwan	Ministère réforme Etat, décentralisation et fonction publique - Dir gén administration et fonction publique
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens
PRANDI	Geneviève	Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne
PROUET	Emmanuelle	Conseil d'orientation des retraites
PRZYBYLSKI	Isabelle	Emploi formation insertion - Groupement d'intérêt public
PUJOL	Jérôme	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - Direction générale enseignement supérieur et insertion professionnelle
REDMANN	Claude	Centre régional de ressources pédagogiques
REQUIER	Corinne	Cnis
RIANDEY	Benoît	Institut national des études démographiques
RIBON	Olivier	Cnis
RICARD	Alexia	Centre national de la recherche scientifique - Centre Maurice Halbwachs

RIVIERE	Mériadec	Union nationale des associations familiales
ROBIN	Benoît	Confédération générale du travail - Force ouvrière
ROSTAM	Wali	Ministère travail, emploi, formation prof. et dialogue social - Direction animation recherche, études et statistiques
ROUAULT	Dominique	Cnis
ROUSSEL	Philippe	Cnis
ROUSSEZ	Vivien	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
SAHED	Imaine	Ecole des hautes études en sciences sociales
SAVINA	Yannick	Sciences PO
SELZ	Marion	Centre national de la recherche scientifique
SOLOMÉ	Roger	Association nationale des seniors bénévoles
SUJOBERT	Bernard	Confédération générale du travail
TCHERNOIVANOFF	Alexis	Observatoire des inégalités
THEVENIN	Laurent	Union nationale interfédérale des oeuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux
THIERUS	Lydia	Ministère travail, emploi, formation prof. et dialogue social - Direction animation recherche, études et statistiques
THIESSET	Christine	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
TIMOTEO	Joaquim	Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
TOMASINI	Magda	Ministère affaires sociales et santé - Direction recherche, études, évaluation et statistiques
TOUPIN	Marie-Hélène	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
TOURNADRE	Jean	Entreprise et développement
TRAN LE TAM	Mélanie	Délégation générale à l'outre mer
VANACKERE	Simon	Ministère des affaires sociales et de la santé - Inspection générale des affaires sociales
VIENNE	Dalila	Cnis
VIGNAL	Marc	Université Paris 7 - Diderot
VIROT	Pauline	Atelier parisien d'urbanisme
WEBER	Amandine	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
ZAMORA	Philippe	Ministère travail, emploi, formation prof. et dialogue social - Direction animation recherche, études et statistiques
ZOLOTOUKHINE	Erik	Centre national de la recherche scientifique - Centre Maurice Halbwachs

COMPTE RENDU

I. Ouverture des travaux par le Président du Cnis

Jean-Pierre DUPORT

Bonjour à tous et merci d'être venus si nombreux pour cette troisième rencontre organisée dans le cadre de la préparation des orientations du Cnis pour la période 2014-2018. Je tiens tout d'abord à remercier le Préfet d'Ile-de-France, Jean Daubigny, qui nous accueille aujourd'hui au sein des locaux de la Préfecture de Région. Je gage que ce cadre contribuera à la qualité de nos échanges.

La première rencontre consacrée à la préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis a eu lieu le 20 juin 2013, autour du thème de la compétitivité. La deuxième a eu lieu le 27 juin 2013, dans les locaux du Conseil Régional d'Ile-de-France, autour du thème de l'attractivité des territoires. Notre séance d'aujourd'hui sera consacrée aux parcours de vie.

Il me faut tout d'abord excuser l'absence du Directeur Général de l'Insee, Jean-Luc Tavernier, pris par un agenda très chargé. En son absence, nous aurons le plaisir d'accueillir en fin de journée le Directeur des statistiques démographiques et sociales de l'Insee et rapporteur de la Commission « Démographie et questions sociales » du Cnis, Fabrice Lenglard, qui nous présentera les conclusions retenues par l'Insee de nos échanges.

Ce matin, nous accueillerons le Président du Haut conseil à la famille, Bertrand Fragonard, qui nous apportera son éclairage sur les enjeux de cette journée, après avoir œuvré dans le cadre de la Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, qui s'est interrogée notamment sur la persistance de la pauvreté.

Cet après-midi, le Président de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS), Dominique Balmay, nous apportera un autre témoignage d'importance.

L'année 2013 constitue une année particulière pour le Cnis, qui prépare ses orientations à moyen terme. Celles-ci devront tracer les besoins prioritaires en matière d'information statistique pour les cinq années à venir, en vue de permettre à l'appareil statistique d'apporter sa contribution aux débats de société dans tous les domaines économiques et sociaux. Le Cnis organise pour cela un dialogue prospectif entre les acteurs de la société civile et les producteurs de la statistique publique, au-delà des réflexions menées régulièrement au sein du Bureau et des différentes commissions thématiques du Cnis. Cet exercice aboutira le 30 janvier 2014 à une réunion de l'Assemblée plénière du Cnis, qui examinera son projet d'avis sur les besoins en matière de statistiques publiques pour la période 2014-2018. L'adoption du programme à moyen terme du Cnis sera couplée avec un débat au CESE sur l'utilité sociale de la statistique publique – thème qui m'est particulièrement cher, dans la mesure où j'estime qu'une bonne connaissance statistique est nécessaire à la vie démocratique.

Au moment de choisir les thèmes du processus de concertation très large souhaité dans le cadre de la préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis, le thème de la compétitivité dans le champ économique s'est imposé. Il paraissait également difficile de ne pas considérer l'attractivité des territoires comme un enjeu essentiel pour l'appareil statistique. De la même façon, au vu des besoins exprimés depuis plusieurs années au sein du Cnis, il est apparu important de mettre l'accent sur l'observation des trajectoires individuelles qui concourent à la diversité des modes de vie.

Le thème de l'observation des parcours de vie n'est pas consensuel au sein du Cnis. Certains ont pu déjà mettre en avant les risques associés à une observation trop fine des trajectoires individuelles. Ceci étant, deux groupes de travail du Cnis se sont fait l'écho d'un certain nombre de préoccupations : l'un en 2008, sous la présidence de Jean-Baptiste de Foucauld, autour du thème de l'emploi, du chômage et de la

précarité ; l'autre en 2007, sous la présidence de Jacques Freyssinet, autour du thème des niveaux de vie et des inégalités sociales. Sous l'impulsion de ces deux groupes de travail, les statistiques disponibles se sont améliorées, comme en témoigne le document élaboré dans le cadre de la préparation de cette journée reprenant l'ensemble des statistiques ayant trait aux parcours de vie. L'enjeu de cette journée serait de remettre en perspective les réflexions menées, pour déterminer les conditions dans lesquelles les statistiques publiques permettraient d'avoir une vision plus dynamique des conditions d'intégration sociale.

Ce sujet a pris de l'ampleur au cours des dernières années. La Société s'interroge sur l'éventuelle mise à l'écart des populations fragilisées par divers événements de la vie. Elle cherche les clés du soutien public le plus efficace et le plus juste pour contribuer à l'égalité des chances et à des parcours de vie satisfaisants. Interpellé à plusieurs reprises sur les éclairages statistiques nécessaires pour débattre de ces questions, le Cnis a pensé utile de faire le point.

Nos discussions seront organisées autour de trois grandes étapes de la vie, qui correspondent à autant d'enjeux pour les politiques publiques : l'accès à l'autonomie des jeunes, la période de vie active et l'âge de la retraite. Les trois tables rondes ainsi programmées, dont je remercie par avance tous les intervenants, seront animées par les présidents des deux commissions thématiques du Cnis compétentes en la matière : Françoise Bouygard, conseiller-maître à la Cour des comptes et présidente de la Commission « Démographie et questions sociales » du Cnis et Jean-Christophe Sciberras, Directeur des ressources humaines de Solvay France, président de l'Association nationale des DRH et président de la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » du Cnis.

Je terminerai ces propos introductifs en remerciant l'ensemble des équipes du Cnis pour leur contribution à la préparation de cette journée.

II. Introduction de Françoise BOUYGARD, présidente de la commission « Démographie et questions sociales » du Cnis

Françoise BOUYGARD

Les tables rondes de cette journée permettront d'adresser deux questions principales. De quelles analyses a-t-on besoin pour améliorer les politiques publiques et, *in fine*, améliorer la vie de nos concitoyens ? De quelles statistiques a-t-on besoin pour conduire ces analyses ?

Des travaux statistiques permettent depuis longtemps d'analyser les trajectoires. Dans les domaines faisant l'objet des deux premières tables rondes de cette journée, on peut citer notamment les enquêtes « Génération » (qui concernent l'éducation des jeunes) et les panels des bénéficiaires des politiques d'emploi et de formation (qui concernent les jeunes comme les adultes).

Dans ce contexte, il semblait utile de demander leur point de vue d'utilisateurs de statistiques à des acteurs des politiques mises en œuvre, en les interrogeant notamment sur l'adéquation entre la conception des analyses statistiques et l'évolution des enjeux et des questions posées. Dans le cadre de cette journée, il s'agira ainsi d'entendre les acteurs directement impliqués auprès des bénéficiaires des politiques publiques, de même que les acteurs impliqués dans l'analyse des phénomènes observés.

Nous aurons également pour objectif d'alimenter la réflexion sur le programme à moyen terme du Cnis. Il s'agira ainsi d'identifier les « commandes » à adresser à l'appareil statistique. En retour, celui-ci pourra faire le point sur les productions actuelles et envisagées, les avancées méthodologiques en cours et les difficultés rencontrées pour répondre aux besoins.

III. Intervention liminaire de Bertrand FRAGONARD, Président du Haut Conseil à la Famille

Bertrand FRAGONARD

Mon rôle étant avant tout de contribuer à la décision publique, mon point de vue ne sera pas celui d'un statisticien. Je livrerai quelques impressions, en tant qu'utilisateur de statistiques, sur les frustrations et les satisfactions que l'on rencontre au moment de rechercher une documentation pertinente sur un objet politique. Depuis que j'exerce dans le champ des politiques sociales, des progrès considérables ont été accomplis dans la mise à disposition de matériaux utiles. J'illustrerai cette évolution et les attentes encore persistantes par quelques exemples.

Au moment de réfléchir à la mise en place d'un bouclier sanitaire en 2007, l'enjeu était de définir un horizon de temps pour capter le reste à charge ou les dépenses des ménages. A cette époque, nous savions qu'il n'existait pas de données longitudinales. De plus, l'idée était davantage d'instituer un dispositif annuel, en s'appuyant sur les données très détaillées disponibles par exercice. Cependant, il semblait nécessaire de mieux appréhender la chronologie des dépenses et des restes à charge des ménages. Dans cette optique, le HCAAM a publié une étude sur la récurrence des restes à charge très importants. Cette étude met en évidence que seuls 12 % de la population conservent un reste à charge très important trois années de suite. Pour 37 % de la population, les restes à charge très importants correspondent davantage à des pointes particulières. Ce constat est de nature à alimenter la réflexion politique sur les dépassements. Ces derniers nécessiteraient d'être traités en fonction de leur importance, mais également en fonction de leur récurrence.

S'agissant de faire face à la dépendance, l'idée a été lancée de créer un bouclier dédié, en partant du constat que les restes à charge des ménages concernés étaient extrêmement élevés et que nombre d'entre eux renonçaient à faire appel à l'ASH. L'enjeu était de mieux appréhender la chronologie des événements et leur gestion par les ménages (en termes de ponctions sur l'épargne, de liquidation du capital, d'appels au soutien familial, etc.). Peu de données étaient disponibles sur le sujet. Afin d'identifier un seuil au-delà duquel un bouclier pourrait être mis en œuvre, il devenait nécessaire de connaître la dispersion des durées de séjour en EHPAD. A cet endroit, une étude robuste réalisée par la Drees a pu être mobilisée, qui montrait qu'en 2007, 20 % des hébergés affichaient déjà cinq années de séjour. Cette étude ne renseignait cependant pas totalement sur la durée finale des séjours. Pour alimenter la réflexion sur les mécanismes susceptibles de protéger des accumulations ou des récurrences de restes à charge, des analyses longitudinales plus complètes auraient été nécessaires.

Les ruptures familiales concernent quant à elle un nombre extrêmement élevé de personnes. Or, dans ce domaine, les analyses statistiques et sociales ne sont peut-être pas à la hauteur des enjeux. Sur la recomposition familiale, nous commençons à disposer de matériaux pour analyser le rythme des recompositions et le destin des familles recomposées, avec des différentiels en fonction du sexe ou du fait générateur des ruptures. On sait aujourd'hui que les hommes se remettent en couple plus rapidement que les femmes. On sait aussi que le veuvage et le divorce génèrent des calendriers différents de remise en couple, avec des incidences importantes sur les prestations sociales et fiscales. En revanche, sur la problématique majeure des pensions alimentaires, nous ne disposons d'aucune donnée, hormis celles d'une étude datant de 1985. Il serait extrêmement important aujourd'hui de comprendre la chronologie du paiement ou du non-paiement des pensions alimentaires, en mesurant l'incidence des remises en couple, de la conflictualité des séparations (y compris au sein des unions libres), etc. Une meilleure visibilité sur le non-paiement des pensions alimentaires permettrait notamment de s'interroger sur la légitimité des avances faites par les CAF sur les pensions alimentaires non-payées au-delà du montant de l'ASF. De même, vis-à-vis des gardes alternées, mises en place dans plus de 15 % des divorces, l'une des revendications des ménages serait qu'on les aide davantage à assumer les frais associés. Là encore, des éléments pertinents nécessiteraient d'être mobilisés concernant les populations concernées, leur niveau de vie, leur situation conflictuelle, leur statut de logement et l'effectivité dans le temps des gardes prononcées.

Dans le champ de l'insertion et de l'emploi, la Cnil a refusé d'autoriser, au moment du lancement du RMI, l'instauration d'un identifiant permettant de suivre les allocataires de caisse en caisse. En conséquence, il s'est avéré difficile de comprendre les allers et retours des allocataires. Deux horizons de réflexion se dessinent aujourd'hui : un horizon court (infra-annuel ou sur quelques années), pour suivre les bénéficiaires des dispositifs d'indemnisation du chômage, comprendre leur mode de vie et adapter la périodicité des réexamens de situation – certains plaidant pour une très forte réactivité du système et d'autres plaidant pour une annualisation de la gestion des prestations ; un horizon long, pour mieux appréhender l'acquisition des droits à la retraite des ménages régulièrement en dehors de toute couverture (en particulier pour les bénéficiaires du RSA). Ce flou concernant l'acquisition des droits à la retraite explique d'ailleurs probablement le fait que le Gouvernement n'ait toujours pas remis au Parlement son rapport sur la fusion entre le RSA et l'ASS – le RSA n'ouvrant droit à aucune couverture en matière de retraite.

Sur le thème de l'autonomie des jeunes, il est étonnant que peu d'études longitudinales suivent aujourd'hui les parcours des jeunes, en termes de domiciliation, de vie conjugale, de rémunération, etc. L'action publique va être confrontée à des choix forts en période de contrainte budgétaire pour caler les dispositifs de la politique en faveur de l'autonomie des jeunes. Le choix cardinal sera d'intégrer ou non les caractéristiques socio-économiques du foyer parental, jusqu'à quel âge et dans quelles conditions (en fonction des revenus notamment). Des éléments pertinents nécessiteraient d'être mobilisés pour éclairer ce choix. Une grande enquête devrait être menée sur ce sujet à partir de 2014. Cette enquête sera-t-elle néanmoins au rendez-vous ?

De manière générale, l'action politique repose sur un calendrier. Il est donc fondamental que les études sociales et statistiques soient au rendez-vous, pour éclairer les décisions au moment où elles se prennent. Si les matériaux ne sont pas disponibles au moment opportun, les décisions sont prises malgré tout. On décide alors dans le flou ou on décide d'attendre, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, n'est pas satisfaisant.

Par ailleurs, les études – de par leur traduction au plan micro-économique et leur incidence, y compris sur la dépense publique – ont une rentabilité considérable. Le fait de mieux documenter est économe des deniers publics. Le problème est que l'Etat n'est pas toujours convaincu de cette réalité et ne met pas toujours l'accent sur le développement des fonctions d'étude et de recherche à hauteur des besoins.

L'enjeu pour la statistique est donc aujourd'hui d'être au rendez-vous et mettre en évidence la rentabilité des études, pour tenter d'obtenir des moyens humains et budgétaires adaptés.

Les décideurs politiques conservent une certaine méfiance à l'égard de la statistique. Ils considèrent souvent qu'elle arrive trop tard ou qu'elle ne répond pas véritablement aux enjeux de l'action publique. Le dialogue nécessite donc d'être renforcé entre ceux qui préparent la statistique et ceux qui sont amenés à l'utiliser. A ce titre, les rencontres du Cnis sont extrêmement utiles.

IV. Table ronde 1 : « L'accès à l'autonomie des jeunes »

Françoise BOUYGARD

Certaines évolutions de la société prennent de court les analyses et les statisticiens qui fournissent des données à l'appui de ces analyses. Bertrand Fragonard a notamment insisté sur les enjeux liés à l'évolution des gardes alternées et du règlement des pensions alimentaires. Ces évolutions sociétales auraient nécessité d'être anticipées dans la construction des données. Nous nous efforcerons de prendre en compte cette dimension dans les tables rondes de cette journée. Bertrand Fragonard a également rappelé que mieux documenter était économe des deniers publics. Nous tacherons de nous inscrire dans cette perspective.

En introduction à notre première table ronde sur le thème de l'autonomie des jeunes, je citerai une phrase de Pierre Bourdieu : « Le fait de parler des jeunes comme d'une unité sociale, d'un groupe constitué, doté d'intérêts communs, et de rapporter ces intérêts à un âge défini biologiquement, constitue déjà une manipulation évidente ». Dans ce contexte, nous tâcherons de faire s'exprimer des personnes qui, à travers leur pratique professionnelle, ont une vision de la façon dont se pose aujourd'hui et se posera demain la question de l'autonomie des jeunes. L'enjeu serait ainsi de faire en sorte que les statisticiens puissent se préparer à produire les informations utiles au moment où des décisions devront être prises.

Claire GUICHET, Fédération des associations générales étudiantes (FAGE), membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE)

Il faut d'abord se poser la question de ce que l'on appelle « les jeunes ». Sans tomber dans le piège des dénominations faciles et des regroupements autour de concepts tels celui de la « génération Y », il convient de noter que les 11,9 millions de Français âgés de 18 à 29 ans partagent un certain nombre de caractéristiques communes. Cette position est de plus en plus assumée par les mouvements de jeunes portés par des jeunes (se distinguant des mouvements de jeunesse). J'ai moi-même pu constater, en travaillant sur le thème du logement des jeunes (ayant fait l'objet d'un rapport du CESE en janvier 2013), que les 18-29 ans partageaient un certain nombre de points communs, dans une phase d'insertion marquée par des formes de précarité, des parcours de moins en moins linéaires et une incitation forte à la mobilité et à la flexibilité tant professionnelle qu'en matière de formation – la mobilité recouvrant elle-même des dimensions hétérogènes.

Dans ce contexte, on observe une incohérence croissante entre les exigences de flexibilité, d'autonomie et de responsabilité vis-à-vis des jeunes (en lien notamment avec la mondialisation, la remise en cause du modèle familialiste, l'abaissement de l'âge de la responsabilité pénale, etc.) et les cadres souvent rigides des politiques publiques, des dispositifs administratifs, des conditions d'accès au logement, des modes de financement de l'autonomie des jeunes, etc. Ces cadres rigides conduisent, en pratique, à des indépendances faibles, très éloignées de ce que l'on pourrait attendre en réaction à l'augmentation de la flexibilité. Les débats autour de l'ouverture du RSA socle aux moins de 25 ans ou de la prise en compte des ressources familiales dans les ressources des étudiants sont autant d'exemples de cette problématique.

La connaissance statistique de ces évolutions demeure relativement faible. Trois rapports et avis du CESE sur les droits sociaux, l'emploi et l'accès au logement des jeunes ont fait le constat d'une difficulté à documenter un certain nombre de phénomènes. Des besoins thématiques prioritaires ont ainsi été identifiés.

Il est aujourd'hui extrêmement difficile de mobiliser une information statistique fiable sur les ressources des jeunes (aides familiales, solidarité nationale, salariat, etc.) et la façon dont elles s'équilibrent avec leurs dépenses. Pour les étudiants, certaines enquêtes auto-déclaratives existent, mais qui ne permettent pas d'appréhender toute la complexité des transferts familiaux. Pour les jeunes salariés, l'augmentation perçue de la dépendance à l'égard de l'aide familiale demeure difficile à mesurer.

Au-delà de la problématique des ressources, qui pose la question de l'indépendance des jeunes, des données font également défaut sur l'autonomie des jeunes. Une meilleure connaissance des parcours de logement des jeunes nécessiterait notamment d'être développée, pour mieux comprendre les modes d'habitation des jeunes (y compris au-delà des étudiants) et appréhender les phénomènes d'allers et retours durant la phase de décohabitation avec les parents.

Différents profils de jeunes nécessiteraient de pouvoir être comparés, au-delà de la segmentation induite par les grands statuts administratifs (étudiant, jeune salarié, chômeur, décrocheur, etc.). Les parcours de 18 à 29 ans étant de moins en moins linéaires, des enquêtes plus transversales nécessiteraient d'être menées, qui séparent moins les étudiants du reste de la jeunesse. L'enjeu serait ainsi de mieux percevoir l'organisation des transitions d'un statut à l'autre.

Les décrocheurs sont au centre d'un débat sur l'orientation à donner à l'action publique et d'un débat plus polémique sur la jeunesse. Le terme même signifierait que certains jeunes « lâchent la rampe ». Dès lors, se pose la question du suivi des parcours dans leur globalité. La quantification des jeunes sortis du système éducatif sans qualification ne permet pas de comprendre ce que ces derniers font et deviennent par la suite. On les caractérise simplement en constatant qu'ils ne sont ni en formation, ni en emploi, ni inscrits en tant que demandeurs d'emploi. Empiriquement, on observe que ces statuts correspondent davantage à des phases de courtes durées, faisant souvent l'objet d'allers-retours. De ce fait, la population des décrocheurs n'est pas homogène et se recompose au gré des changements de statuts. Il est ainsi difficile de savoir dans quelles mesures certains jeunes sortis du système universitaire sans diplôme sont en échec ou en rebond.

En conclusion, j'insisterai sur le besoin de recourir de plus en plus, pour aborder les questions ayant trait à la jeunesse, à la méthode du suivi de cohortes. Il devient aujourd'hui nécessaire d'appréhender dans la durée les parcours d'emploi et de formation des jeunes, ainsi que l'évolution de leurs conditions de vie (ressources, logement, etc.). Alors que les trajectoires deviennent de moins en moins linéaires, l'enjeu serait de passer de la photographie à l'analyse des parcours. Dans cette optique, une autre difficulté technique à résoudre serait de mieux faire apparaître les jeunes au sein des foyers, notamment lorsque ceux-ci résident chez leurs parents.

Serge KROICHVILI, délégué général de l'Union nationale des missions locales (UNML)

Les missions locales regroupent 450 associations en France, qui couvrent l'ensemble du territoire national. Elles constituent le lieu de mise en commun des moyens entre l'Etat et les collectivités territoriales, pour bâtir des projets territoriaux d'insertion des jeunes.

L'autonomie de jeunes pose la question de l'accès des jeunes aux droits leur permettant d'être reconnus comme des citoyens à part entière, ainsi que la question de leur émancipation. Nous ne travaillons pas uniquement avec des jeunes en recherche d'emploi mais avec des citoyens, dont le parcours entre l'école et l'emploi doit être accompagné. Le réseau des missions locales accompagne ainsi plus d'1,3 million de jeunes sur l'ensemble du territoire national et ultramarin.

Le rôle des missions locales est d'élaborer, avec l'ensemble des acteurs, des projets territoriaux visant à favoriser l'accès des jeunes aux droits et à l'émancipation, en s'appuyant sur une prise en compte globale de leurs besoins. Il s'agit ainsi de proposer un accompagnement personnalisé, tenant compte de l'ensemble des difficultés d'intégration des jeunes dans la société, en termes de mobilité, de logement, de santé, d'accès aux droits sociaux, d'accès aux loisirs et à la culture, etc.

Cette approche polymorphe repose avant tout sur la prise en compte des projets, des capacités et des potentialités des jeunes, en rupture avec certaines représentations telles que celles associées aux « décrocheurs » (dont on ignore s'ils sont décrocheurs ou décrochés). Elle doit donc s'appuyer sur une observation au niveau des territoires des parcours et des trajectoires des jeunes, ainsi que sur une observation de l'offre de services sur les territoires. Intégrer les jeunes à la société implique d'abord de connaître la société et l'ensemble des éléments permettant aux jeunes d'y trouver leur place. Il s'agit ainsi d'envisager les potentialités et les freins à l'intégration des jeunes, en matière d'accès au logement, d'accès à l'emploi, etc.

Les missions locales rencontrent les jeunes individuellement. En moyenne, un jeune accompagné bénéficie ainsi de 5 à 6 entretiens sur une année. Ces entretiens donnent lieu à une collecte de données et d'informations sur les parcours et les besoins des jeunes, à travers le logiciel Parcours 3. Nous sommes en train de faire évoluer cet outil, en liaison avec la DGEFP. En parallèle, une réflexion a été engagée avec l'INJEP et l'Institut Bertrand Schwartz pour tirer de cet outil des données qui aillent au-delà de la photographie, pour tendre vers une observation des parcours. L'enjeu serait de partir de la situation des individus pour aboutir à une approche globale de ce qui est proposé à l'ensemble des jeunes accompagnés, sans stigmatiser ces derniers.

En réalité, les jeunes ne sont pas une catégorie. Ils suivent des parcours entre l'école, l'emploi, la formation, l'alternance, etc. Les considérer nulle part, comme le fait le concept de NEET défini à l'échelle européenne, alors même qu'ils sont partout, revient à les déconsidérer. L'enjeu serait au contraire de mettre en évidence leurs besoins (en termes d'accès à l'emploi, à la formation, au logement, etc.) pour interpellier les acteurs des politiques publiques ou du monde de l'entreprise. Dans cette optique, les éléments de connaissance rassemblés par le réseau des missions locales pourraient être croisés avec d'autres données recueillies par des partenaires tels que l'Insee, l'INJEP, la Dares, les ARS, les directions départementales de la cohésion sociale, le Crédoc, les chercheurs, etc. L'objectif serait ainsi d'aboutir à l'observation partagée des situations des jeunes sur les territoires, qui permette d'envisager, avec les acteurs des politiques publiques, de l'emploi et de l'action sociale, les leviers à actionner pour permettre aux jeunes de trouver leur place dans la société.

Au niveau des territoires, l'objectif serait également d'améliorer la coordination entre les producteurs de données, pour permettre aux acteurs territoriaux de bien comprendre la jeunesse et l'évolution des politiques publiques associées. Aujourd'hui, des données disparates sont produites par différents types de producteurs. Un axe de progrès pourrait être de faire en sorte que ces données se renouvellent au plus près des territoires, tout en étant lisibles et compréhensibles par les acteurs territoriaux. Un autre axe de progrès serait de faire en sorte que les productions de données soient mieux coordonnées et concertées, afin de tendre vers une logique de plateformes d'observation territoriales. Les données issues du logiciel Parcours 3, portant sur 1,3 million de jeunes en quête d'accès aux droits et à l'émancipation (c'est-à-dire en quête d'autonomie), pourraient ainsi alimenter les réflexions sur l'observation des parcours et des trajectoires.

Françoise BOUYGARD

Plusieurs points intéressants ont déjà été soulevés à ce stade. Claire Guichet a fait référence à la tranche d'âge des 18-29 ans, en soulignant que celle-ci ne correspondait pas nécessairement aux catégories d'intervention des politiques publiques. Serge Kroichvili, quant à lui, a mis l'accent sur la dimension territoriale de l'observation, c'est-à-dire sur l'importance de situer les jeunes au sein des territoires et d'appréhender l'offre de services associée (y compris par comparaison avec les politiques publiques à destination de la population en général). Claire Guichet a également insisté sur la nécessité de suivre les parcours des jeunes qualifiés de « décrocheurs », afin d'identifier d'éventuels points de récurrence associés au décrochage.

Après avoir entendu deux intervenants se situant à la fois du côté de l'action et du côté de l'observation, je propose de donner la parole à Olivier Galland, qui bénéficie d'une longue expérience de l'observation.

Olivier GALLAND, directeur du laboratoire du Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS) et directeur de recherche au CNRS

Pour aborder la question de l'autonomie des jeunes, il convient tout d'abord de distinguer l'autonomie de l'indépendance. L'autonomie correspond au fait de contrôler certains aspects de sa vie (ses goûts, ses dispositions, ses relations amicales, son logement, etc.). L'indépendance correspond au fait d'avoir le contrôle économique de sa propre vie, c'est-à-dire de pourvoir à ses besoins par ses propres ressources.

On constate aujourd'hui que l'autonomie des jeunes est de plus en plus précoce, tandis que leur indépendance est de plus en plus tardive. Les collégiens, par exemple, ne sont plus des enfants. Alors qu'ils s'inscrivaient auparavant dans une dépendance totale vis-à-vis de leurs parents et du système scolaire, ils ont désormais acquis une forme d'autonomie, dans la gestion de leurs relations amicales ou dans l'affirmation de leurs goûts. Pour autant, les collégiens ne sont pas indépendants économiquement. Beaucoup d'étudiants développent quant à eux à une forme d'autonomie en accédant à un logement différent de celui de leurs parents. L'enquête réalisée par l'OVE en 2010 a montré que 67 % des étudiants étaient dans ce cas. Cependant, beaucoup de ces situations de décohabitation se caractérisent par des retours vers le domicile familial le weekend et/ou par une prise en charge du loyer par les parents. Si les étudiants travaillent plus souvent (avec seulement 27 % d'entre eux ne travaillant ni durant l'année ni

durant l'été), l'aide familiale constitue toujours la majeure partie de leurs ressources (avec 50 % du budget des étudiants provenant de l'aide des parents). Des situations de semi-indépendance peuvent ainsi être caractérisées.

Ce modèle spécifiquement français de transition vers l'âge adulte – à la fois différent des modèles méditerranéens (caractérisés par une sortie très tardive du domicile des parents) et des modèles nordiques (caractérisés par une indépendance précoce accompagnée par des aides publiques universelles) – tend à se développer au sein d'autres catégories de jeunes que les étudiants. Les jeunes acquièrent désormais relativement rapidement une autonomie résidentielle, le cas échéant grâce à des aides au logement. Cependant, ils conservent une proximité vis-à-vis de leurs parents, en bénéficiant, parfois pendant plusieurs années, de leur soutien affectif et matériel, avant de se stabiliser dans l'emploi. La véritable indépendance intervient ainsi plus tardivement.

La véritable indépendance suppose, du reste, d'avoir un horizon de prévisibilité suffisamment stable pour pouvoir développer des projets immobiliers ou familiaux. Or la plupart des jeunes commencent aujourd'hui leur vie professionnelle par des emplois temporaires.

Deux phases apparaissent ainsi dans la jeunesse, au sortir des études : une première phase de transition plus ou moins stable durant laquelle la plupart des jeunes occupent des emplois temporaires et une seconde phase de stabilisation.

La plupart des jeunes parviennent à se stabiliser, jusqu'à acquérir le fameux CDI qui constitue la clé de leur entrée dans la vie active. Néanmoins, durant leur phase de transition, ils ont souvent besoin du soutien de leurs parents pour accéder à l'autonomie résidentielle, lorsque ces derniers en ont les moyens. A cet endroit, il convient de souligner que la plupart des jeunes aspirent à l'autonomie résidentielle. Le jeune « Tanguy », irresponsable et qui profite du soutien de ses parents pendant de longues années, est davantage un mythe qu'une réalité statistique. En cas d'accident amoureux ou professionnel, les jeunes peuvent toutefois réintégrer le giron familial. Or nous manquons aujourd'hui de données pour analyser ces allers-retours.

Pour évaluer correctement la situation des jeunes, quatre dimensions nécessiteraient d'être prises en considération. Tout d'abord, il conviendrait de prendre en compte le fait que la jeunesse constitue une phase de transition longue, se caractérisant par des évolutions plus discontinues que par le passé. Certains jeunes quittent dorénavant leurs parents sans les avoir quittés totalement. Ces trajectoires s'avèrent beaucoup plus difficiles à appréhender par des enquêtes en coupes instantanées. Des enquêtes rétrospectives étaient réalisées par l'Insee en complément de l'enquête Emploi, pour caractériser les différents passages scolaires, professionnels, familiaux et résidentiels des jeunes. Cependant, ce matériau n'est plus aujourd'hui disponible.

Il conviendrait également de prendre en compte le fait que, durant la transition, des liens forts se maintiennent avec la famille d'origine, y compris à travers des transferts financiers. Or les transferts intrafamiliaux sont aujourd'hui très mal évalués – ce qui jette un doute sur la fiabilité d'un certain nombre d'indicateurs comme le taux de pauvreté des jeunes. Une enquête nationale est en cours, pilotée par la Drees et l'Insee, sur les ressources des jeunes. Cependant, cette enquête en coupe instantanée permettra-t-elle d'appréhender efficacement les multiples changements de situation qui caractérisent la jeunesse ?

L'enjeu serait par ailleurs de prendre en compte le fait que l'accès à l'indépendance des jeunes se joue sur plusieurs registres interdépendants (le diplôme, l'emploi, le logement, les relations familiales, l'état de santé, les loisirs, les dispositions psychologiques, etc.). Pour appréhender le passage des jeunes à l'âge adulte, il conviendrait de mettre en lien tous ces facteurs.

Enfin, il conviendrait de prendre en compte le fait que, durant les phases de transition plus longues, le soutien des institutions locales peut jouer un rôle important. Or le rôle d'institutions telles que les missions locales est aujourd'hui relativement mal repéré et évalué. De plus, un certain nombre de jeunes à la

dérive demeurent inconnus, aussi bien du service public de l'emploi que des missions locales. Cette population nécessiterait d'être mieux repérée par les indicateurs issus de la statistique publique.

Françoise BOUYGARD

L'accent a une nouvelle fois été mis sur la porosité des catégories et des statuts, alors que nous disposons d'études et d'analyses qui portent spécifiquement sur les étudiants. En pratique, ce que l'on observe chez les jeunes étudiants gagnerait peut-être à être observé chez les jeunes salariés. Des phénomènes similaires de dépendance à l'égard de la famille pourraient notamment être mis en évidence.

Olivier Galland a également souligné la nécessité de distinguer la question de l'autonomie de celle de l'indépendance.

En termes de méthode, l'usage des enquêtes rétrospectives pose question. L'emploi de cette méthode potentiellement moins onéreuse que les panels nécessiterait un travail de pédagogie en direction des utilisateurs, et notamment en direction des décideurs politiques. L'enjeu serait de montrer que ce que l'on dit du passé peut faire sens pour l'analyse d'aujourd'hui.

Je propose à présent de donner la parole à Christel Colin, afin qu'elle précise la façon dont un producteur de statistiques important comme la Dares appréhende la question de l'autonomie des jeunes.

Christel COLIN adjointe au directeur de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

La question de l'accès à l'autonomie des jeunes recouvre plusieurs dimensions. Pour ma part, je reviendrai sur trois d'entre elles : l'insertion professionnelle, le parcours résidentiel et les trajectoires en termes de revenus. Certaines de ces dimensions sont plutôt bien couvertes par la statistique publique ; d'autres le sont moins.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle, l'enjeu se trouve être de décrire la situation des jeunes à une date donnée, mais aussi et surtout de décrire la diversité des parcours d'insertion. Pour ce faire, une première approche des processus d'insertion a été développée, à partir des enquêtes emploi de l'Insee. Cette approche consiste à comparer la situation des jeunes selon le délai depuis la fin de leurs études. On observe ainsi une insertion graduelle dans l'emploi, avec une croissance rapide de la part des jeunes en emploi dans les deux ans suivant la fin des études. En outre, l'insertion passe souvent par des emplois à durée limitée – la fréquence des emplois à durée limitée se réduisant ensuite avec l'ancienneté sur le marché du travail - avec toutefois des différences relativement importantes selon le niveau de diplôme.

Une deuxième approche consiste à qualifier les trajectoires individuelles d'insertion professionnelle, à partir d'enquêtes rétrospectives ou de panels, tels que les enquêtes « Génération » du Céreq ou les enquêtes « Entrée dans la vie adulte » (EVA) de l'Insee, de la Depp et du SIES. Les enquêtes « Génération » du Céreq ont par exemple permis d'établir huit trajectoires types au cours des trois premières années suivant la sortie du système scolaire : 58 % des jeunes sortis du système scolaire en 2007 ont eu une trajectoire dite d'accès rapide et durable à l'emploi, 12 % ont eu une trajectoire dite d'accès différé à l'emploi, 9 % ont connu un chômage persistant ou récurrent, 5 % ont repris des études ou suivi de longues périodes de formation, etc. De manière générale, les trajectoires d'insertion professionnelle apparaissent également plus difficiles pour les moins diplômés, pour certaines spécialités de formation ou pour les jeunes des ZUS. Seuls 29 % des non-diplômés connaissent une trajectoire d'accès rapide et durable à l'emploi. Ils sont 52 % parmi les sortants de CAP-BEP, 73 % parmi les sortants diplômés bac+2.

Une troisième approche vise à mettre en évidence le rôle des politiques publiques dans les parcours d'insertion professionnelle, à travers l'observation des trajectoires de jeunes passés par tel ou tel dispositif ou à travers des comparaisons entre les trajectoires de jeunes aux caractéristiques similaires,

bénéficiaires ou non d'un dispositif donné. La Depp réalise ainsi chaque année des enquêtes qui permettent de connaître le taux d'emploi des sortants de l'apprentissage, sept mois après leur sortie de CFA. Le taux d'emploi de ces jeunes varie en fonction du niveau atteint et, à niveau donné, en fonction de la spécialité de formation (75 % de taux d'emploi 7 mois après un BEP ou CAP en génie civil, contre 48 % en mécanique générale, 82 % en santé et 47 % en secrétariat). Depuis fin 2011, une enquête du même type est réalisée par la Dares auprès des sortants d'un contrat de professionnalisation. Des études ont également évalué la plus-value du passage par l'apprentissage par rapport à un parcours scolaire préparant au même diplôme. L'une d'elles a mis en évidence un gain moyen de 7 points sur le taux d'emploi à 3 ans et un salaire plus élevé de 3 % en moyenne, malgré des variations importantes selon le niveau de diplôme. D'autres évaluations de l'impact du passage par des dispositifs publics sont en cours de lancement, sur les emplois d'avenir et la garantie jeune notamment.

Au-delà des enquêtes, des données administratives, telles celles issues du logiciel Parcours 3, permettent aussi des analyses longitudinales.

Pour ce qui est des parcours résidentiels, dont l'observation permet d'aborder les questions du départ du domicile parental des jeunes et de l'accès des jeunes à un logement personnel, les enquêtes du recensement de la population permettent de situer les personnes recensées et de connaître les modes de cohabitation associés. Avec des données sur les modes de cohabitation âge par âge, il est ainsi possible de documenter les processus de décohabitation et de constitution des couples. En 2009, 72 % des jeunes de 18 ans étaient considérés comme enfant d'un couple ou d'une famille monoparentale, contre 57 % pour les jeunes de 20 ans, 37 % pour les jeunes de 23 ans, 19 % pour les jeunes de 26 ans et 9 % pour les jeunes de 29 ans. Inversement, les jeunes constituent plus souvent un ménage autonome (seul, en couple ou avec d'autres personnes) au fil de l'avancée en âge.

Au-delà des observations en coupe, la panelisation des recensements dans le cadre de l'échantillon démographique permanent permet de repérer et de suivre les mobilités des jeunes, et de les mettre en relation avec des changements familiaux ou professionnels. Une étude de l'Insee sur la mobilité résidentielle des jeunes, publiée en 2006, a ainsi démontré que, sur la période 1990-1999, 57 % des jeunes de 19 à 24 ans en 1999 avaient changé de résidence. Elle a permis de définir quatre profils de jeunes, en fonction des modalités et des finalités de leurs mobilités résidentielles : 28 % des jeunes avaient connu une mobilité résidentielle pour suivre leur famille, 21 % s'étaient déplacés seuls pour suivre des études, 14 % s'étaient déplacés seuls pour exercer un emploi, 35 % avaient connu une mobilité résidentielle pour fonder une famille. Les mobilités sont également apparues conditionnées par l'environnement familial et les caractéristiques des jeunes. Les jeunes ayant quitté le domicile familial avant 24 ans pour exercer un emploi avaient un niveau d'étude plus modeste et avaient aussi exercé une mobilité résidentielle pour alléger la charge de leur famille (d'une taille souvent plus importante que la moyenne et plus fréquemment monoparentale).

Le panel EVA permet également de suivre les trajectoires résidentielles des jeunes, en identifiant le type de logement occupé à chaque interrogation annuelle. Une étude circonscrite aux bacheliers a ainsi montré que les trajectoires résidentielles de ces derniers n'étaient pas linéaires et qu'un bachelier sur cinq ayant habité en foyer ou en logement indépendant revenait vivre chez ses parents au moins une fois entre la troisième et la septième année après l'obtention de son baccalauréat.

L'enquête sur les relations familiales et intergénérationnelles (ERFI) de l'Ined permet quant à elle d'analyser les processus de cohabitation/décohabitation parmi différentes générations. Elle a par exemple montré que les modèles de transition entre fin des études et décohabitation ont tendance à converger entre hommes et femmes pour les plus jeunes générations.

En ce qui concerne les trajectoires de revenus, dont l'observation renvoie à la question de l'accès à l'indépendance des jeunes, la statistique publique conserve des difficultés à appréhender les revenus et le niveau de vie des jeunes (au-delà de leurs seuls revenus salariés), en particulier pour les jeunes de moins de 25 ans. La source de référence en matière de statistiques françaises sur les revenus est l'enquête « Revenus fiscaux et sociaux » de l'Insee, qui repose sur un appariement de l'enquête Emploi avec les déclarations de revenus et les fichiers de prestations sociales. Selon cette enquête, les 18-24 ans

conservent, parmi les adultes, le niveau de vie moyen le plus faible et le taux de pauvreté le plus élevé (21,9 %). Cependant, cette source souffre de deux faiblesses : d'une part, les revenus des apprentis et des étudiants ne sont pas connus de manière exhaustive, du fait de déductions fiscales associées ; d'autre part, les revenus de certains jeunes sont rattachés à des ménages au sein desquels ils ne résident pas, du fait de leur rattachement au foyer fiscal des parents. De plus, les transferts intrafamiliaux demeurent non pris en compte. Pour remédier à ces faiblesses, un projet d'enquête spécifique sur les ressources des jeunes a été lancé par l'Insee et la Drees, qui devrait notamment permettre de mesurer les transferts intrafamiliaux.

Le suivi des trajectoires de revenus des jeunes, au-delà des observations en coupe, se heurte quant à lui à l'instabilité des situations des jeunes.

Françoise BOUYGARD

Les travaux présentés par Christel Colin suggèrent de nombreuses pistes de travaux complémentaires. Les statistiques concernant les modes d'habitat des jeunes en fonction de l'âge, par exemple, montrent des évolutions attendues (s'agissant du développement de l'accès à d'autres modes d'habitat que le domicile parental au fil de l'avancée en âge notamment), mais ne disent rien des phénomènes d'allers-retours et de porosité entre le domicile parental et les autres modes d'habitation. De la même façon, les statistiques concernant la situation des jeunes non-diplômés durant les trois ans suivant leur sortie de la formation initiale nécessiteraient d'être détaillées, au-delà des situations de chômage récurrent ou persistant, pour sortir d'une vision mécaniste du devenir de ces jeunes.

Je propose à présent d'ouvrir le débat avec la salle.

Bernard SUJOBERT, CGT

L'accent a beaucoup été mis par les intervenants de cette première table ronde sur la dimension territoriale. La nécessité a notamment été évoquée de coordonner les ressources cognitives existant au niveau des territoires. Pour ce faire, des réflexions nécessiteraient d'être mises en œuvre aux niveaux territoriaux adaptés, pour permettre aux différents acteurs de s'accorder sur l'accessibilité et le partage des données. Les CRIES (Comité régionaux pour l'information économique et sociale) pourraient constituer, au niveau régional, le lieu de cette concertation.

Par ailleurs, la statistique publique, en régions et dans les territoires, s'adresse plus volontiers aux grands acteurs politiques tels que les conseils régionaux, les conseils généraux et les grandes agglomérations et se préoccupe peut-être avec moins d'attention d'autres acteurs qui ont pourtant à faire valoir des ressources et des attentes. Il conviendrait que les propositions et demandes de ces acteurs, très souvent exprimées, soit enfin prises en compte.

Françoise BOUYGARD

Cette question est régulièrement posée au sein de la commission « Démographie et questions sociales » et je gage que le Cnis gardera en tête les enjeux associés dans le cadre de ses réflexions.

Benoît RIANDEY, retraité de l'Ined

Le manque de données longitudinales et les difficultés rencontrées pour rapprocher des situations locales avec des aspects sectoriels ayant trait aux revenus ou au logement met en évidence l'écart qui subsiste entre la statistique française et les statistiques des pays nordiques. Au sein de ces derniers, où la terreur du « *big brother* » est moins forte, la statistique administrative est beaucoup plus puissante. En France, nous en sommes réduits à utiliser des données d'enquêtes, qui se révèlent souvent difficilement utilisables au niveau local par manque de puissance. Le recensement de la population, quant à lui, ne permet pas encore suffisamment de réaliser des analyses longitudinales.

Des techniques existent aujourd'hui qui permettraient de rapprocher, de façon anonyme, des données administratives différentes, dans le domaine de l'emploi et du chômage notamment, à travers les appariements sécurisés et le hachage des identifiants. Le NIR haché pourrait notamment être utilisé, sans nécessiter un décret en Conseil d'Etat. Il conviendrait aujourd'hui que le Cnis s'empare de ce sujet.

La Cnil a imposé à l'Education Nationale d'abandonner le NIR. Or l'enjeu serait de pouvoir joindre, par des fichiers administratifs, des données sur les sorties d'élèves du système éducatif avec des données sur les parcours professionnels. En pratique, cela est aujourd'hui très difficile, excepté à travers les données de la Sécurité Sociale, pour les étudiants inscrits sous leur propre nom.

Alexis EIDELMAN, Institut des politiques publiques

Le fait de recourir uniquement aux données administratives pourrait ne pas permettre de suivre la totalité des jeunes – certains jeunes ne déclarant pas leurs revenus ou leur situation de logement. Les panels, quant à eux, nécessiteraient de reposer sur des fréquences d'interrogation élevées, pour suivre l'évolution des situations au mois le mois. Dans ce contexte, la seule solution ne serait-elle pas, dans le cadre de l'enquête Emploi, d'interroger les jeunes tous les trimestres ou tous les ans, en leur demandant de préciser leurs activités durant la période écoulée ?

Christel COLIN

Cédric Afssa, de la Depp, reviendra en fin de journée sur les enjeux de confidentialité et les possibilités d'utilisation des données administratives évoquées par Benoît Riandey.

En ce qui concerne les méthodes, un des enjeux est d'exploiter la multiplicité des possibilités offertes – chaque méthode ayant ses avantages et ses limites. L'enquête Emploi permet en effet de produire des statistiques pertinentes. Cependant, ces données nécessitent d'être croisées avec celles d'autres enquêtes permettant de documenter les parcours sur plusieurs années.

Chantal CASES, Ined

Certes, il est utile et nécessaire de disposer de données de contexte territoriales lorsque l'on s'intéresse au parcours des individus. Néanmoins, s'agissant de porter un regard sur les politiques publiques, la comparabilité internationale constitue également un besoin fondamental. Les enquêtes ERFI de l'Ined font ainsi partie d'un grand projet de recherche européen, qui tente de prendre en compte les contextes territoriaux et les éléments de comparabilité internationale. Le programme européen SILC fournit lui aussi des données sur les plus jeunes. Il conviendrait ainsi de garder à l'esprit que la décision publique doit pouvoir s'appuyer sur des éléments de comparaison, y compris au-delà des territoires.

Claire GUICHET

L'utilisation des données administratives pose la question de la visibilité des jeunes et de la prise en compte de leurs situations et de leurs statuts dans celles-ci. En pratique, il est nécessaire de jongler avec différentes normes administratives. De plus, toutes les situations ne sont pas nécessairement déclarées, souvent du fait de leur caractère temporaire. Les statuts (étudiant, jeune salarié, etc.) ne correspondent pas toujours à la situation exacte des jeunes et sont donc parfois renseignés de manière approximative. Certaines situations (domiciliation bancaire, médecin traitant, etc.) n'évoluent pas nécessairement au fil des mobilités régulières.

De manière générale, il n'existe pas de consensus au niveau de l'action publique sur les classes d'âges à prendre en considération. Selon les territoires et les politiques, différentes populations sont ciblées. Dans ce contexte, la population des 18-29 ans correspondrait davantage au vécu des jeunes qu'aux normes administratives. On observe aujourd'hui que l'âge moyen du premier CDI est de 27 ans, avec des jeunes accédant bien plus tard à un emploi à durée indéterminée. Dans le domaine du logement, une caution parentale est réclamée jusqu'à un âge de plus en plus avancé. La période d'autonomie s'allonge ainsi (du

fait notamment des phénomènes de décohabitations étudiantes), quand l'accès à l'indépendance (impliquant une stabilité en termes de ressources, d'emploi, de logement, etc.) est de plus en plus retardé. La période de « jeunesse » apparaît alors plus large que celle prévue par les services administratifs.

Claudine PADIEU, ODAS (Observatoire national de l'action sociale décentralisée)

En pratique, les générations se suivent et ne ressemblent pas. Comment la statistique publique prend-elle en compte le fait que les jeunes sortis du système scolaire en 2011 sont différents de ceux sortis du système scolaire en 2006-2007 ?

Christel COLIN

Le Céreq réalise régulièrement des enquêtes « Génération », qui visent précisément à permettre des comparaisons entre des générations aux caractéristiques différentes et sorties du système scolaire dans des situations conjoncturelles différentes. Une étude du Céreq publiée récemment compare ainsi l'insertion professionnelle des jeunes sortis du système scolaire en 1998 et 2004, illustrant l'impact de la conjoncture sur l'insertion professionnelle.

Françoise BOUYGARD

A ce stade, les prises de parole ont davantage porté sur des enjeux de méthode que sur les thèmes qu'il conviendrait d'explorer. Cela voudrait-il dire qu'en termes de thématiques abordées, les statisticiens se trouvent dans la cible ?

Claudine PADIEU

Il a beaucoup été question d'emploi, de revenus et d'habitat. Cependant, les relations sociales, familiales et relationnelles des jeunes demeurent peu couvertes par la statistique publique.

Olivier GALLAND

L'Ined et l'Insee réalisent malgré tout une enquête détaillée sur les relations familiales et intergénérationnelles.

Chantal CASES

Les données tirées de cette enquête sont aujourd'hui exploitables par le biais du réseau Quetelet.

Olivier GALLAND

Les outils actuels ne sont, de fait, pas si mauvais, comme en témoigne la richesse de l'enquête Emploi, dont les données remontent à 1975. Ces données ont notamment permis à Eric Maurin de publier un ouvrage passionnant intitulé « la peur du déclassement ».

Mériadec RIVIERE, Union nationale des associations familiales (UNAF)

Une lacune de l'appareil statistique se trouve être la méconnaissance du nombre exact d'orphelins. Dès lors qu'il est question de décohabitation et d'autonomie des jeunes, il conviendrait de mieux cerner cette population aux besoins spécifiques.

Benoît RIANDEY

L'intérêt longitudinal de l'enquête Emploi a été souligné. Il conviendrait néanmoins d'envisager sa transformation, en s'appuyant sur des données administratives, en un panel de longue durée.

S'agissant d'observer les situations de garde alternée, Bertrand Fragonard a évoqué une enquête de l'Ined datant de 1985 sur les divorces, les pensions alimentaires, les recompositions familiales, etc. La CNAF avait consenti un effort important à cette occasion, en relation avec le ministère des affaires sociales. Cependant, il conviendrait de rappeler que cette enquête, reposant sur la base de sondage de l'enquête « famille » de l'Insee, n'avait pu être réalisée qu'auprès d'une population de femmes. Cette enquête mériterait aujourd'hui d'être renouvelée, en incluant la population des hommes. Il s'agirait ainsi de recueillir également le point de vue des hommes divorcés, sur les motifs de non-paiement des pensions alimentaires notamment.

Guillaume LE MAB, médecin de santé publique au Conseil général de Seine-Saint-Denis et membre de l'association des médecins des collectivités territoriales (Méditoriales)

Dans le domaine de la santé, les statistiques disponibles apparaissent toujours distinctes de celles de l'appareil statistique national. Il conviendrait donc de poser la question du croisement entre les données de santé et les autres données de la statistique publique. Cela permettrait de mieux répondre à la nécessité de l'évaluation des politiques publiques dans le domaine de la santé, notamment des politiques mises en œuvre par les collectivités territoriales.

Serge KROICHVILI

L'accès des jeunes à la santé et à la couverture sociale est peu priorisé dans les plans régionaux de santé mis en œuvre dans le cadre de la loi HPST. Le Conseil national des missions locales travaille sur la question de la santé des jeunes. Cependant, nous aurions besoin d'une meilleure connaissance de celle-ci.

En ce qui concerne l'approche territoriale, il conviendrait de tenir compte du fait que nous nous inscrivons depuis 30 ans dans une phase de décentralisation et de délégation des compétences aux collectivités territoriales. Il serait donc nécessaire que la statistique alimente également la réflexion sur les politiques publiques qui relèvent de la compétence des collectivités territoriales. Au-delà du développement d'une approche territorialisée dans un contexte européen et international, l'enjeu serait d'accompagner les acteurs des politiques publiques dans l'organisation et la priorisation de celles-ci, en leur assurant une connaissance précise et fine de leur territoire et des trajectoires des personnes qui y vivent.

Claude REDMANN, CARIF (Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation)-OREF (Observatoire régional de l'emploi et de la formation) Nord-Pas-de-Calais

Je confirme la nécessité de disposer, à l'échelle régionale et infrarégionale, de données qui permettent d'éclairer les acteurs des politiques publiques. Dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle, une gouvernance renouvelée a été mise en place autour des CCREFP. Cependant, nous sommes toujours confrontés à un manque d'informations à l'échelle régionale, notamment dans le cadre de l'enquête Emploi.

Chantal CASES

Un groupe de travail du Haut conseil de la santé publique est en charge de conduire une réflexion sur les systèmes d'information en santé. En matière de santé, nous disposons aujourd'hui de bases de données administratives extraordinaires, qui peuvent être appariées avec des bases de données administratives de

nature sociale. Ces appariements permettent de traiter tous les âges, y compris la jeunesse. Il est vrai qu'en matière de santé, le travail porte souvent moins sur les jeunes, dont la santé est globalement meilleure. Cependant, l'enjeu serait de prendre également en compte la dimension liée à la prévention. Des appariements pourraient pour cela être utilisés entre les données de l'Assurance maladie, les données de la CNAF, les données fiscales, etc. Il est dorénavant possible de travailler sur des données appariées qui intègrent des composantes sociales. L'objectif serait ainsi de produire des statistiques localisées et pertinentes sur des populations particulières, tout en conservant une vision nationale permettant de comparer les territoires.

Alexis EIDELMAN

Qu'en est-il de l'observation des jeunes qui passent du temps à l'étranger, dans le cadre de leurs études notamment ? Administrativement, ces jeunes ne peuvent guère être suivis. En miroir, l'enjeu serait également de suivre les étudiants étrangers en France.

Claire GUICHET

Des travaux sont menés par le SIES sur les étudiants étrangers en France. En revanche, il n'existe aucune statistique sur la mobilité des jeunes Français vers l'étranger, en dehors de celles portant sur les programmes institutionnels tels que le programme Erasmus. Alors que 80 % des étudiants étrangers en France ne relèvent pas d'un programme institutionnel, une connaissance de la mobilité des jeunes Français vers l'étranger nécessiterait d'être développée au-delà des programmes institutionnels.

Françoise BOUYGARD

Nous avons là un nouvel exemple d'évolution de la société qui se révèle encore difficile à appréhender, faute d'avoir été suffisamment anticipée.

Olivier LEFEBVRE, MESR-SIES

Le SIES est en charge de fournir des données sur les étudiants étrangers. L'exploitation des fichiers d'inscription permet notamment de disposer d'une information relativement complète sur les filières d'inscription et la nationalité des étudiants étrangers. Nous disposons également de données sur leur réussite aux examens.

En ce qui concerne la mobilité des étudiants français vers l'étranger, des informations sont compilées par l'OCDE, en provenance de l'ensemble des pays adhérents. On dénombre ainsi environ 78 000 jeunes Français inscrits dans des systèmes d'enseignement supérieur étrangers. Par ailleurs, 290 000 étrangers sont inscrits dans l'enseignement supérieur français.

A moyen terme, le règlement européen sur les statistiques de mobilité étudiante permettra d'enrichir l'information sur la mobilité des jeunes, moyennant une convergence des systèmes statistiques européens.

Anne FOUSSAT, Conseil général de Seine-Saint-Denis

S'agissant d'étudier l'accès à l'âge adulte, la dimension du non-recours aux dispositifs de l'action publique demeure difficile à cerner. De manière plus générale, pour aborder la question de l'inscription des moins de 30 ans dans la société, le niveau national apparaît souvent trop large. Il conviendrait donc de pouvoir descendre au niveau infra-départemental, voire au niveau infra-communal, afin de mieux prendre en compte le faisceau d'interactions qui caractérise le passage à l'âge adulte et le contexte dans lequel vivent les jeunes. Or de telles données sont souvent difficilement accessibles par le biais de la statistique publique.

Pascal DIEUSAERT, Secrétariat général du Comité interministériel des villes

Les quartiers de la politique de la ville sont des quartiers plus jeunes. Toutes les problématiques d'accès à l'autonomie et à l'indépendance y sont donc particulièrement prégnantes. Dans ce contexte, l'enjeu serait de mesurer les difficultés propres aux populations des ZUS, en plus des difficultés globalement rencontrées par les jeunes. Pour ce faire, il conviendrait que la dimension liée à la politique de la ville continue d'être prise en considération dans les différentes enquêtes de la statistique publique. Le SG CIV suit par ailleurs depuis trois ans son propre panel d'environ 2 000 ménages, en portant également une attention particulière à la mobilité résidentielle.

Olivier GALLAND

Il existe un « effet ZUS », de la même manière qu'il existe un effet « jeune d'origine immigrée ». A cet endroit, l'enquête « Trajectoires et origines » est d'ailleurs en cours d'exploitation. Si l'on observe aujourd'hui une surreprésentation de ces jeunes parmi les jeunes en difficulté et les NEET, il convient cependant de prendre garde à l'effet d'optique induit, souvent mal compris par l'opinion. Si ces jeunes sont surreprésentés parmi les jeunes en difficulté, ils n'en représentent malgré tout qu'une minorité. On a trop tendance à réduire la population des jeunes en difficulté aux jeunes des ZUS et/ou aux jeunes d'origine immigrée. Les jeunes en difficulté sont en réalité présents sur l'ensemble du territoire et dans toutes les catégories de la population. C'est précisément ce qui rend le phénomène difficile à cerner.

Par ailleurs, il existe effectivement des jeunes qui échappent aux dispositifs de l'action publique et aux instruments de la statistique publique. Les pays ayant mis en œuvre des programmes ambitieux de formation en direction des jeunes les plus en difficulté ont commencé par un travail minutieux de recensement de ces jeunes, en liaison avec les institutions locales. C'est probablement ce qui manque encore dans notre pays.

Françoise BOUYGARD

Je propose de clore cette première table ronde, en remerciant l'ensemble des intervenants pour la richesse de leurs propos. A ce stade, j'en retiendrais trois idées principales. Tout d'abord, plusieurs intervenants ont souligné les possibilités offertes par les enquêtes existantes et les appariements de fichiers pour conduire des analyses et des travaux statistiques relativement étoffés. Dans un certain nombre de domaines, davantage de travaux pourraient donc, semble-t-il, être menés à partir des données existantes.

Cela étant, il conviendrait de se réinterroger sur les catégories d'observation des jeunes. En termes d'âge, il a beaucoup été question de la catégorie des 18-29 ans. Il y a 30 ans, la question ne se posait pas de la même manière. Les phénomènes sociaux évoluant, l'enjeu serait de faire évoluer également les catégories d'observation. Une réflexion nécessiterait par ailleurs d'être menée sur l'entrée par statut dans les dispositifs statistiques, compte tenu de la grande porosité des statuts des jeunes.

Enfin, l'observation de la jeunesse pose la question du suivi de situations variant plus fréquemment, dans un contexte de plus grande précocité de l'accès à l'autonomie et d'accès plus tardif à l'indépendance. L'appréhension du cheminement des jeunes dans les domaines de la formation, de l'emploi, du logement ou encore des relations sociales et familiales pourrait ainsi nécessiter des modes d'observation particuliers.

V. Table ronde 2 : « La vie active : continuité et ruptures »

Françoise BOUYGARD

Après avoir abordé le thème de l'accès à l'autonomie et à l'indépendance des jeunes, nous abordons logiquement celui des continuités et ruptures dans la vie active. Cette seconde table ronde a pour but de

nous permettre d'évoquer les interactions entre les évolutions professionnelles et les événements de la vie personnelle, en prenant en compte notamment les dimensions liées à la santé et aux conditions de travail, pour envisager les prismes nouveaux à considérer pour analyser la vie active et les besoins statistiques associés.

Anna D'ADDIO, Division des politiques sociales de l'OCDE

Je commencerai par définir les continuités et les ruptures dans la vie active en insistant sur la notion de risques. De nouveaux risques apparaissent aujourd'hui, qui ne correspondent plus nécessairement aux hypothèses traditionnelles de la protection sociale (le chômage, la maladie, l'invalidité, la garantie des ressources durant l'enfance et la vieillesse, etc.) ni à une démarcation claire entre les différents stades de la vie (l'éducation, la vie active et la retraite). On observe aujourd'hui une dilution des parcours et des stades de la vie. De même, la démarcation entre les rôles respectifs des hommes et des femmes tend à s'estomper. Les carrières sont de moins en moins linéaires (tant en termes de profils que de revenus) et les liens familiaux sont de plus en plus distendus. Ces nouveaux parcours de vie génèrent de nouveaux risques liés à la discontinuité des carrières et des trajectoires d'emploi, aux ruptures familiales, aux situations d'invalidité physique et/ou mentale, etc.

Dans ce contexte, comment appréhender le rôle de l'âge dans la société actuelle ? Alors que l'on observe une compression des carrières autour de l'âge médian (avec un taux d'emploi plus faible des jeunes et des personnes âgées) et l'apparition de ruptures et de discontinuités dans la vie active (notamment pour les femmes, en lien avec la prise en charge des enfants et des personnes âgées), quelles données mobiliser pour appréhender les nouveaux risques associés ? Quels outils statistiques utiliser pour répondre aux enjeux précis des politiques publiques, en termes de couverture des nouveaux risques, de redistribution des ressources (en direction des populations et des âges en ayant le plus besoin), d'adéquation entre les revenus actuels et futurs des individus (pour les femmes notamment, avec en point de mire la question de leur indépendance à l'âge de la retraite), de prise en compte de l'impact des ruptures dans la construction de soi (pour les hommes, les femmes et la famille) et de protection des individus contre les inégalités potentiellement induites par un accès différent aux différents dispositifs publics ?

Différents événements peuvent être observés ponctuellement en tant que tels : les naissances d'enfants, les entrées en période de chômage, les apparitions de maladies, les ruptures familiales, les entrées en formation en cours d'emploi, les entrées en veuvage, etc. En parallèle, des périodes peuvent également être analysées. Cependant, l'analyse des événements et des périodes nécessite des données et des modèles différents. Il existe aujourd'hui des modèles de durée, de trajectoire ou de transition, qui reposent sur des requêtes statistiques différentes.

Se pose également la question de la focalisation sur l'individu ou sur le pays. Des données comparables, y compris au plan international, font aujourd'hui défaut pour caractériser certaines dynamiques telles que les périodes d'absence sur le marché du travail (pour les femmes notamment) et l'ensemble des ressources associées (financières et non-financières).

Des programmes internationaux comme le panel européen SILC permettent de disposer de calendriers d'activités et de revenus. Cependant, un décalage subsiste souvent entre le statut des individus et leurs revenus – ces derniers se référant à l'année précédente.

L'enquête rétrospective ShareLife, quant à elle, a constitué une étape importante vers l'examen des trajectoires, en considérant des individus depuis leur entrée sur le marché du travail jusqu'à leur retraite. Cependant, cette base de données ne concerne que les individus âgés de 50 ans et plus.

En conclusion, j'insisterai sur le fait que l'analyse des nouveaux risques de la vie active demande de nouveaux outils et de nouveaux cadres d'analyse. Des données nécessiteraient aujourd'hui d'être mobilisées pour refléter les nouveaux parcours de vie, afin d'appréhender en leur sein les dynamiques et les interdépendances. L'enjeu serait également de réduire le décalage entre le recueil et la mise à

disposition des données, notamment en vue de mesurer les conséquences de la crise économique actuelle sur les ressources, les carrières et les conditions de logement des individus.

Des efforts ont été consentis par les différents appareils statistiques pour produire des données comparables. Il s'agirait aujourd'hui de poursuivre dans cette voie, en privilégiant la dimension longitudinale, le caractère dynamique des données et le suivi des trajectoires individuelles.

Christine CHAMBAZ, Directrice des statistiques, des études et de la recherche à la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)

Mon point de vue sera celui à la fois d'un utilisateur de la statistique publique et d'un opérateur du système de protection sociale. A travers la CNAF, la branche famille de la Sécurité sociale suit 11,3 millions d'allocataires, soit près de 30 millions d'individus. La CNAF dispose ainsi d'une importante capacité d'observation sur un champ extrêmement large.

En tant qu'acteur majeur de la politique familiale et sociale, aux côtés de la MSA, la CNAF gère un ensemble d'allocations et de prestations liées à l'entretien de la famille et des enfants (dont les allocations familiales), à la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle (dont la prestation d'accueil des jeunes enfants), au logement (dont les aides au logement) ou encore à la gestion de la précarité (dont le RSA, mais aussi l'AAH). La CNAF s'inscrit ainsi pleinement dans la problématique de l'accompagnement des parcours, avec un spectre d'intervention extrêmement large.

Dans ce cadre, la CNAF a besoin de beaucoup d'informations pour pouvoir adopter les modes de gestion des politiques publiques les plus efficaces possibles, en vue de rendre le meilleur service possible aux allocataires.

La CNAF finance également un certain nombre d'équipements (dont les établissements d'accueil des jeunes enfants) et de services (en soutien à la parentalité notamment), dans une logique d'accompagnement social des familles.

Une nouvelle convention d'objectifs et de gestion a été signée en juillet 2013 entre l'Etat et la CNAF, pour la période 2013-2017. Dans le cadre de cette convention, la notion de parcours de vie a été explicitement prise en compte, avec un impact sur la conduite des politiques publiques. La nouvelle convention précise ainsi que : « *La notion d'évènement de vie, associée au profil de l'allocataire, permet, par la connaissance qu'en ont les CAF pour la gestion des dossiers, de définir des offres de service au plus près de la réalité des situations connues.* ». De fait, l'accompagnement des allocataires au plus près de leurs besoins suppose d'avoir une bonne connaissance de ceux-ci. La statistique publique peut alors jouer un rôle important, en permettant de porter un regard plus global sur des phénomènes perçus au niveau individuel dans la gestion au quotidien des droits.

L'offre de services de la CNAF s'organise désormais autour de parcours, définis à partir du repérage d'évènements particuliers (naissance, séparation, survenance d'un problème lié au logement, survenance d'un handicap, décès, apparition d'une situation de précarité, etc.) que les individus sont amenés à gérer tout au long de leur vie. Un accompagnement global est ainsi proposé aux familles.

Un certain nombre d'enjeux liés aux pensions alimentaires, aux recompositions familiales et aux gardes alternées ont déjà été évoquées ce matin par Bertrand Fragonard. J'insisterai pour ma part sur les ruptures. En pratique, il demeure extrêmement difficile de positionner dans le temps le début d'une rupture, de la même manière qu'il demeure extrêmement difficile de positionner dans le temps le début d'une mise en couple. Or un certain nombre de droits sont assis sur la caractérisation des situations familiales, d'où l'importance de mieux repérer et de mieux comprendre les ruptures et les changements de situation associés. L'enjeu serait de mieux situer les allocataires dans leur parcours de vie, en vue d'améliorer le pilotage des politiques publiques (en termes de versement des prestations et de mise en œuvre des accompagnements sociaux).

La nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNAF inclut également un volet consacré au développement de l'accès aux droits, avec en point de mire la question du non-recours aux prestations. A titre d'exemple, le RSA souffre aujourd'hui d'un taux de non-recours important (un tiers pour le RSA socle et deux tiers pour le RSA activité), ce qui interroge sur l'efficacité même de cette politique publique, dans la mesure où elle ne touche pas la totalité de son public cible. L'enjeu serait donc de comprendre le non-recours aux prestations (pouvant être associé à des phénomènes de stigmatisation, à la complexité du droit ou encore à la perception d'une situation comme temporaire par les individus), en vue d'envisager les moyens de conduire les individus à faire valoir leurs droits. Dès lors que des prestations complexes sont mises en œuvre pour correspondre au mieux à la situation des individus, des contacts nombreux sont nécessaires avec les allocataires, pour appréhender les changements de trajectoire susceptibles de faire évoluer les différentes composantes de leurs prestations. A cet endroit, une meilleure compréhension de certains phénomènes, en lien avec la crise économique notamment, nécessiterait d'être développée, pour éclairer les gestionnaires des prestations dans leur travail au quotidien.

La branche famille de la Sécurité sociale est confrontée à une double injonction, dans la mesure où elle doit à la fois intervenir au plus près de la réalité des situations et sécuriser les allocataires en leur donnant une visibilité sur l'avenir. Dans cette optique, il est demandé à la CNAF d'œuvrer pour la simplification des procédures de gestion, en complément de la simplification réglementaire portée par l'Etat. Cet effort nécessitera de développer, dans le cadre d'une approche statistique, une bonne compréhension des interactions entre les prestations et les trajectoires de vie des allocataires. Des données statistiques sur la généralité des cas et la fréquence de survenance d'un certain nombre d'évènements devront pouvoir être mobilisées pour définir une offre de services adaptée à l'évolution des situations individuelles mais aussi à l'ensemble des allocataires. Pour l'heure, des données font encore défaut concernant un certain nombre de phénomènes tels que les recompositions familiales ou le non-paiement des pensions alimentaires.

La CNAF conduit elle-même un certain nombre d'études, à partir de panels d'allocataires. Elle doit cependant s'appuyer sur la statistique publique pour bénéficier d'observations sur un champ plus global. L'enjeu serait de bien comprendre les mouvements d'entrée et de sortie des différentes prestations, les ruptures et recompositions familiales, les usages des différents modes d'accueil des jeunes enfants (y compris pour différents enfants au sein d'une même famille), etc. Ces phénomènes nécessiteraient d'être étudiés dans la durée, pour améliorer l'accompagnement des allocataires et mieux aider les acteurs politiques des territoires à développer l'offre dont ils ont la charge.

In fine, l'objectif serait ainsi de replacer les situations individuelles gérées au quotidien dans une perspective globale et collective.

Jean-Luc OUTIN, économiste, chargé de recherche au CNRS, membre de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, directeur de l'équipe MATISSE du Centre d'économie de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et directeur du Centre associé au Céreq pour la région Ile-de-France

Je m'exprimerai principalement du point de vue de l'ONPES. Depuis quatre à cinq ans, des réflexions ont été menées dans le cadre de l'ONPES sur les conséquences de la crise et les phénomènes de pauvreté. Ces conséquences ne peuvent pas s'appréhender simplement de manière instantanée, en termes d'extension et d'intensité croissante de la pauvreté. Les données de l'enquête ERCV montrent bien une augmentation du taux de pauvreté depuis trois ans. Cependant, cet indicateur de pauvreté demeure un indicateur relatif, potentiellement impacté par l'évolution du niveau de vie médian. En résulte un décalage entre la mesure du phénomène et sa perception au sein de la société (bien plus importante s'agissant de la pauvreté).

Au-delà de la situation conjoncturelle, des transformations profondes du système productif et des structures familiales font apparaître des processus nouveaux qu'il convient d'appréhender. De ce fait, il devient nécessaire d'appréhender les conséquences de la crise en termes d'extension et d'intensité de la pauvreté, mais aussi en termes d'inflexions durables des trajectoires et de réversibilité ou d'irréversibilité des situations de pauvreté.

En 2008, l'ONPES avait interrogé un certain nombre de personnes sur leur perception de la crise et de ses conséquences. Nombre d'entre eux avaient alors indiqué ne pas avoir le sentiment que la crise avait changé leur situation, en soulignant que leur situation de pauvreté était davantage liée à des processus antérieurs. En réalité, la crise avait vraisemblablement modifié leurs probabilités de sortie de la pauvreté.

Les analyses de trajectoires pourraient contribuer à éclairer ces phénomènes et ces processus. Cependant, leur interprétation pose question. Les phénomènes de pauvreté en emploi, par exemple, doivent-ils être considérés comme des états durables (sous l'effet d'une segmentation du marché du travail) ou transitoires (ne remettant pas en cause la possibilité, à terme, d'une insertion professionnelle stable pour une partie de la population) ?

Après cette introduction générale, je formulerai quatre observations principales. Il conviendrait tout d'abord de garder à l'esprit que la distinction entre les personnes en situation de pauvreté et celles ne se trouvant pas en situation de pauvreté dépend des conventions utilisées. Des critères monétaires ou de privation de conditions de vie conduisent à des appréciations différentes de la pauvreté, ne recouvrant que très partiellement les mêmes personnes. De plus, l'appréciation subjective de la pauvreté dépend du seuil de pauvreté considéré. En termes d'interprétation, on observe un « noyau dur » de personnes en situation de pauvreté et un phénomène de « halo ». Dès lors, l'enjeu se trouve être de décrire les passages entre ces deux groupes, de même que l'expression dans la société des différentes catégories sociales concernées, avec une incidence sur les politiques publiques à mettre en œuvre.

Il conviendrait également de prendre en considération le fait que les conséquences individuelles et la signification sociale de la pauvreté ne sont pas équivalentes selon l'importance des flux d'entrée et de sortie qui déterminent le nombre de personnes en situation de pauvreté à un moment donné. Au moins trois situations différentes nécessiteraient d'être distinguées : la situation de pauvreté durable et persistante, la situation de pauvreté transitoire ou épisodique et la situation de pauvreté récurrente. Dans le contexte actuel, l'enjeu serait de mieux caractériser les phénomènes de pauvreté récurrente, les phénomènes de non-recours aux dispositifs de l'action publique, les phénomènes de transmission ou non-transmission intergénérationnelle de la pauvreté, ainsi que le rôle de certains événements dans le basculement vers une situation de pauvreté durable.

Un autre enjeu serait de mieux connecter les événements familiaux et professionnels. Une telle approche pourrait notamment permettre d'éclairer les phénomènes d'entrée et de sortie de la pauvreté, de même que les phénomènes de compensation, d'aggravation ou de protection. L'objectif serait ainsi d'articuler différentes dimensions pour mieux caractériser les phénomènes de rupture (dans le cas des femmes travaillant à temps partiel et perdant à un moment donné la protection dont elles bénéficiaient de par leur situation familiale, par exemple).

Enfin, il conviendrait de prendre en compte le fait que la pauvreté est un phénomène multidimensionnel mais également situé, en référence à des territoires. L'ONPES avait impulsé des travaux sur les « régimes locaux de pauvreté », qui mettaient l'accent sur les caractéristiques des territoires, ainsi que sur leur histoire sociale, économique et sociopolitique (constitution du tissu industriel, mobilisation des acteurs, niveaux de vie, etc.). L'enjeu serait de construire des indicateurs statistiques opérationnels pour traduire cette complexité.

Françoise BOUYGARD

Je propose à présent de donner la parole à Pascale Breuil, afin qu'elle nous dise en quoi et dans quelle mesure la statistique publique répond à certaines des attentes exprimées, en faisant également le point sur les développements envisagés et les difficultés rencontrées.

Pascale BREUIL, Cheffe de l'Unité des études démographiques et sociales de l'Insee

J'évoquerai une palette de dispositifs mis en œuvre par la statistique publique, permettant de décrire un certain nombre de situations, sans cibler de classes d'âges particulières.

Dans le champ de la vie active, la statistique publique s'est efforcée de mettre à disposition des panels de salariés, qu'elle a enrichis au cours du temps pour y intégrer des salariés du secteur public et du secteur privé. La statistique publique a également mis en œuvre des rapprochements entre ces panels et les fichiers de demandeurs d'emploi, pour reconstituer les trajectoires de ces derniers. Un suivi sur trois ans des demandeurs d'emploi nouvellement inscrits à l'ANPE en 1999 a ainsi permis d'observer que 29 % d'entre eux avaient obtenu un emploi sans se réinscrire à l'ANPE durant la période, que 26 % d'entre eux avaient retrouvé un emploi mais s'étaient néanmoins réinscrits à l'ANPE durant la période, que 16 % d'entre eux n'avaient pas quitté l'ANPE pour un emploi et que 29 % d'entre eux avaient été perdus de vue.

Les outils de ce type, s'appuyant sur des données administratives nombreuses, permettent de mesurer des parcours à des niveaux géographiques fins. Cependant, d'autres informations s'avèrent souvent nécessaires pour comprendre ces trajectoires (raisons des choix effectués, incidence des parcours passés sur les choix actuels, etc.). Des enquêtes permettent alors d'apporter des éléments complémentaires. L'enquête « Formation et qualification professionnelle » de 2003 a ainsi permis de mobiliser des déterminants tels que l'origine sociale des personnes et les parcours de formation. Cette enquête a notamment permis de mettre en évidence que, parmi les salariés ayant suivi une formation au cours des cinq années suivant leur entrée dans une entreprise, un cinquième avaient suivi cette formation dès le premier mois, et un cinquième après deux ans. L'enquête a également permis de démontrer que les salariés formés au cours des cinq années suivant leur entrée dans une entreprise avaient généralement bénéficié d'une promotion, sans qu'il soit possible de manière générale de mettre en évidence un lien de causalité entre les deux phénomènes.

Sur le marché de l'emploi, les politiques publiques font par ailleurs l'objet d'un suivi statistique. Un panel de bénéficiaires de contrats aidés a ainsi été mis en place par la Dares. Cet outil a permis de mettre en évidence que la sortie vers l'emploi était plus fréquente chez les bénéficiaires de contrats d'accompagnement dans l'emploi que chez les bénéficiaires de contrats d'avenir.

Dans le champ des parcours familiaux, l'enquête Relations Familiales et Intergénérationnelles (ERFI) permet de produire des résultats comparables au niveau européen. Cette enquête a permis de montrer que 25 % des premières unions formées par des femmes entre 1985 et 1994 étaient rompues après 10 ans. L'enquête ERFI permet également d'étudier les secondes unions et les enfants nés dans ce cadre.

L'échantillon démographique permanent (EDP), accumulant les données d'état civil et les réponses aux enquêtes de recensement d'un échantillon de personnes et de leurs ménages depuis la fin des années 60, permet quant à lui de développer une approche multithématique. Une étude a ainsi pu être menée sur la mobilité résidentielle, mettant en évidence qu'un quart des adultes âgés de 20 à 40 ans en 1968 n'avaient jamais changé de résidence entre 1968 et 1999. Les mobilités sont par ailleurs apparues concentrées autour des grandes villes de province et de l'aire urbaine de Paris. L'échantillon démographique permanent permet également d'observer les mobilités depuis les ZUS et de mettre en regard les changements de situations familiale, résidentielle, géographique ou professionnelle. En revanche, il ne comporte aucune information financière (salaires, niveau de vie, etc.).

Sur le thème des revenus et des niveaux de vie, des données sont disponibles concernant les bénéficiaires de dispositifs d'aide publique. L'échantillon national interrégimes d'allocataires de minima sociaux permet ainsi d'illustrer la récurrence de l'inscription dans différents dispositifs (RSA, ASS, AAH, etc.). 13 % des personnes bénéficiant du RSA socle non-majoré au 31 décembre 2011 n'avaient jamais perçu de minimum social entre 2001 et 2010 ; 13 % en avaient déjà perçu un tous les ans au cours de la même période. Ce type d'outils ne permet toutefois pas de suivre les personnes n'ayant pas recours aux dispositifs d'aide publique.

L'enquête Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV), reposant sur un échantillon de 12 000 ménages, permet en revanche d'étudier l'ensemble des transitions familiales et de revenus, ainsi que les liens entre elles. Entre 2003 et 2006, 22 % des personnes ont connu au moins une année de pauvreté monétaire, mais souvent de façon transitoire. L'enquête a permis de démontrer que les ménages

ayant connu le retour d'une personne sans revenu ou le départ d'un enfant étaient surreprésentés parmi les ménages devenus pauvres entre 2005 et 2006.

En conclusion, il existe aujourd'hui un ensemble de dispositifs d'observation, reposant sur des horizons courts ou longs, sur des données administratives et/ou d'enquête, avec une visée thématique ou multithématique. Toutefois, des zones d'ombre perdurent.

Françoise BOUYGARD

Je propose d'ouvrir le débat avec la salle.

Simon VANACKERE, IGAS

La mission d'évaluation du plan de lutte contre la pauvreté a tenté de construire un certain nombre d'indicateurs à même de refléter l'effet des politiques publiques. Cependant, s'agissant de prendre en compte les phénomènes de non-recours, la mission s'est heurtée à l'absence de territorialisation possible des indicateurs. De telles informations pourraient-elles être développées dans les années à venir ?

Christine CHAMBAZ

Dans ce domaine, il est déjà difficile de produire des estimations au niveau national. Par définition, les fichiers des organismes de sécurité sociale ne portent que sur les populations ayant recours pleinement ou partiellement aux dispositifs. Des rapprochements pourraient être envisagés entre différents fichiers administratifs, avec toutefois des enjeux importants en termes de confidentialité et de respect de la vie privée des individus. Mais de toute façon, l'analyse des phénomènes de non-recours nécessiterait de pouvoir s'appuyer sur des études en population générale.

Anna D'ADDIO

L'OCDE a commencé à constituer une base de données internationale sur les bénéficiaires des dispositifs d'aide publique, baptisée SOCR. Il demeure toutefois difficile d'estimer les phénomènes de non-recours. Au Canada, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Grèce, des études ont malgré tout été menées sur le sujet, en prenant en compte la dimension territoriale.

Benoît RIANDEY

La question du non-recours avait déjà été posée en 1985, dans le cadre d'un colloque du Cnis. Le Directeur de la recherche de la CNAF avait alors souligné que nombre de familles étrangères ne percevaient pas leur allocation logement. Cependant, il n'était pas possible pour la CNAF de demander leur nationalité à ses allocataires – ce questionnement étant jugé excessif par rapport aux finalités de la gestion des droits. La CNAF dispose-t-elle aujourd'hui d'une connaissance de la nationalité de ses allocataires ?

Anna D'ADDIO

Dans les études examinées par l'OCDE, le non-recours apparaît clairement lié à la nationalité. Cependant, il apparaît davantage lié à la maîtrise de la langue, à la connaissance des dispositifs et au réseau social qu'à des phénomènes de stigmatisation. Ces biais de sélection expliquent du reste les difficultés rencontrées pour procéder à des estimations.

Sylvie CELERIER, Centre d'études de l'emploi

Quels outils mettre en œuvre pour suivre les positions professionnelles non-salariées, au-delà des positions professionnelles salariés du secteur public et du secteur privé ? De même, s'agissant des

bénéficiaires d'allocations, nous ne disposons que de peu d'informations sur les situations professionnelles, à plus forte raison lorsque celles-ci ne sont pas standard.

Pascale BREUIL

Dans le cadre de l'amélioration constante des bases de données sur les actifs, une prochaine étape serait d'intégrer les indépendants, en rapprochant les différents statuts par individu : cela permettra d'avoir une approche par individu, non limitée par les statuts d'emploi. Par ailleurs, l'enquête « Formation et qualification professionnelle » et l'échantillon démographique permanent permettent aussi d'étudier les situations et les transitions professionnelles.

S'agissant de mesurer le non-recours, il demeure difficile d'interroger directement les personnes sur ce sujet, dans la mesure où celles-ci n'ont parfois pas connaissance de leurs droits. En revanche, il s'avère possible de réaliser des estimations sur le nombre d'ayant droits. L'Insee travaille ainsi sur un projet baptisé Filosofi de rapprochement entre des données sociales et fiscales. Cet outil territorialisé pourrait permettre d'identifier, en creux, des personnes susceptibles de bénéficier de certains dispositifs mais n'y ayant pas recours.

S'agissant de caractériser plus précisément les individus, les bases de données ne comportent pas la nationalité mais font généralement apparaître le pays de naissance. Des appariements de sources peuvent aussi permettre de rapprocher des données administratives de données plus socio-démographiques à des fins purement statistiques.

Claudine PADIEU

Les politiques sociales sont très largement locales. Les sources d'information localisables sont donc essentiellement administratives. Des enquêtes nationales localisables seraient beaucoup trop coûteuses. Dans ce contexte, la CNAF dispose-t-elle d'une visibilité sur le parcours des individus à la sortie des minima sociaux ?

Christine CHAMBAZ

Nous ne sommes pas aujourd'hui en mesure de suivre de façon détaillée les personnes à leur sortie des minima sociaux. Nous sommes en train de construire un panel d'allocataires qui devrait pouvoir, à terme, documenter cette question. Il n'est cependant pas dit que nous puissions descendre à un niveau territorial fin. Pour l'heure, nous réalisons des études au niveau national.

Hervé BLANCHETIERE, CARIF-OREF Pays de la Loire

Il est satisfaisant d'entendre que l'individu est appelé à constituer la brique de base de l'analyse des parcours entre formation et emploi. Cela étant, l'utilisation des sources administratives pour étudier les parcours individuels se heurte à la question du secret statistique.

Clémence BERSON, Direction générale du trésor

S'agissant d'observer les transitions sur le marché du travail, il demeure difficile de prendre en compte les CDD très courts. Quels moyens pourraient être mis en œuvre pour mieux identifier les populations concernées et mieux cibler les politiques publiques associées ?

Françoise BOUYGARD

A priori, ces populations devraient être captées par l'UNEDIC.

Clémence BERSON

L'enjeu serait de suivre les emplois très courts.

Anna D'ADDIO

Le module « jeunes » de l'enquête Emploi permettait de reconstruire les trajectoires des jeunes sur le marché du travail, de manière rétrospective, y compris sur des périodes très courtes.

La question du secret statistique, quant à elle, se pose partout, y compris dans les pays nordiques aux bases de données très développées. Au Danemark, par exemple, des conditions d'accès à distance à l'ensemble des données administratives et d'enquêtes ont été instaurées, avec toutefois des règles strictes pour encadrer les appariements.

Mélanie TRAN LE TAM, Délégation générale à l'Outre-Mer

A Mayotte, le recours au RSA s'est avéré bien moindre que ce que les estimations prévoient, en raison notamment de la grande complexité des procédures.

De manière plus générale, les données nationales posent toujours la question de l'inclusion des DOM et de Mayotte en particulier. En pratique, certaines données nationales ne font guère sens pour les DOM.

Pour ce qui est de la dimension géographique des parcours de vie, l'enjeu serait de développer la localisation des phénomènes et de caractériser leur dimension urbaine, périurbaine ou rurale.

Pascale BREUIL

La statistique publique s'efforce, autant que faire se peut, de couvrir les DOM, le cas échéant en prévoyant des échantillons dédiés. A Mayotte, il s'avère néanmoins nécessaire de développer et de fiabiliser le système statistique.

Pour ce qui est de la dimension géographique, beaucoup de sources de données peuvent être déclinées à diverses échelles. Une rencontre du moyen terme du Cnis a par ailleurs été consacrée à la thématique des territoires, c'est pourquoi cette question n'a pas fait l'objet d'un zoom particulier dans la rencontre d'aujourd'hui.

En ce qui concerne les contrats courts, l'enquête Emploi permet de collecter des indications sur la durée des contrats. Les DADS (ou peut-être la future déclaration simplifiée nominative - DSN) devraient également permettre de mobiliser des données sur cette question. Mais une expertise complémentaire est nécessaire pour préciser les informations susceptibles d'être produites sur les contrats très courts.

Edith ARCHAMBAULT, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Les données de mobilités résidentielles datant du recensement de la population de 1999 sont-elles raccordables avec le nouveau recensement en continu ?

Pascale BREUIL

Elles le sont : dans l'échantillon démographique permanent, on peut actuellement comparer la situation des personnes recensées une année donnée dans le nouveau recensement avec leur situation en 1999 (ou lors des recensements précédents). Je n'avais cependant pas d'étude nouvelle à vous présenter sur le sujet. La statistique publique a consacré beaucoup de moyens à l'adaptation de l'échantillon démographique permanent au nouveau recensement en continu. Le travail demande aujourd'hui à être poursuivi. L'étape suivante serait de compléter l'échantillon démographique permanent par des données

administratives et fiscales, afin de permettre un suivi annuel de la situation géographique et familiale des personnes.

Laurent NOWIK, Université de Tours, en délégation Ined

L'analyse des dynamiques territoriales et des conditions d'application des politiques publiques prend une dimension particulière dans les DOM, où l'on observe parfois des écarts avec le niveau national. A cet endroit, l'Ined et l'Insee ont entrepris de réaliser dans les DOM une enquête « Migrations, famille et vieillissement », en vue de croiser les effets des transformations des structures familiales, leurs effets sur le vieillissement et leurs interactions avec les migrations, dans une perspective d'analyse des parcours de vie. Aux Antilles, par exemple, un natif des DOM sur quatre vit en métropole. L'enjeu serait donc de mesurer les effets induits par cette caractéristique sociodémographique sur le vieillissement des populations, ainsi que sur les phénomènes de précarité et de solidarité intergénérationnelle associés. L'objectif serait ensuite d'analyser, de manière territorialisée, comment s'articulent les transformations sociodémographiques, les situations d'emploi et la conduite des politiques publiques. Ce champ d'analyse mériterait du reste d'être exploré au-delà des DOM, en vue d'apporter un éclairage sur les dynamiques nationales.

Anna D'ADDIO

Il demeure aujourd'hui difficile pour les chercheurs, économistes et sociologues d'accéder aux micro-données des différentes sources. Dans une perspective internationale, l'OCDE met néanmoins à disposition des bases de données libres sur la famille (*Family Data Base*), le marché du travail, les dépenses sociales (SOCX) et bientôt sur les bénéficiaires de prestations publiques (SOCR), qui permettent d'analyser certaines ruptures. Il est aujourd'hui important que les utilisateurs exploitent ces données et pointent d'éventuels écarts avec les données nationales.

Pascale BREUIL

La statistique publique s'efforce de mettre à disposition de plus en plus de micro-données. Des fichiers individuels de l'enquête Emploi sont désormais disponibles sur le site de l'Insee. Des fichiers de production et de recherche sont également accessibles *via* le réseau Quetelet. Des données indirectement nominatives de ménages sont depuis peu accessibles après autorisation du Comité du Secret Statistique *via* le Centre d'Accès Sécurisé Distant aux données (CASD). Les questions de l'accès aux données et de la confidentialité seront développées plus tard dans le courant de cette journée. Quoi qu'il en soit, la diffusion constitue une part importante de l'activité de l'Insee.

Françoise BOUYGARD

Je retiens de cette seconde table ronde, dont je remercie les participants, une interpellation forte sur l'importance des conventions utilisées en matière d'information statistique, avec en point de mire la question des écarts entre la mesure et le ressenti des phénomènes, tant par les individus que par les décideurs.

De manière générale, les matériaux semblent nombreux pour décrire les transformations à l'œuvre dans les champs de l'emploi, de la formation et de la famille, y compris par le biais d'enquêtes longitudinales et multidimensionnelles. Cependant, deux limites apparaissent : d'une part, une difficulté à mesurer la récurrence de certains phénomènes (s'agissant des situations de pauvreté notamment) ; d'autre part, une difficulté à mesurer les phénomènes de non-recours aux dispositifs de l'action publique.

Du reste, la question du non-recours aux dispositifs de l'action publique pourrait être rapprochée des interrogations sur les parcours effectués à l'étranger en dehors des dispositifs institutionnels, l'emploi non-déclaré ou encore les arrangements non-marchands entre individus sur les territoires. Ces phénomènes, par essence difficiles à capter, mériteraient d'être pris en compte dans l'analyse des parcours. Il n'est toutefois pas certain que cette approche relève de la production statistique.

VI. Introduction de Jean-Christophe SCIBERRAS, président de la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » du Cnis

Jean-Christophe SCIBERRAS

C'est un plaisir pour moi de voir que la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » sort de ses murs pour aborder, dans un cadre élargi, des sujets essentiels pour relever les défis de notre société. Je propose donc sans plus attendre d'ouvrir la troisième table ronde de cette journée, consacrée à une autre étape de la vie : de la vie active au grand âge.

VII. Table ronde 3 : De la vie active au grand âge

Dominique BALMARY, président de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss)

Des voix s'élèvent parfois pour mettre en cause le foisonnement des statistiques. Pour autant, de nouveaux besoins s'expriment régulièrement pour faire face aux exigences croissantes de connaissance. Les opérateurs, gestionnaires et concepteurs des politiques sociales, dont l'Uniopss qui regroupe une grande partie du monde associatif social, sanitaire et médico-social, ont besoin de statistiques.

La notion de parcours ou de trajectoire modifie le paysage de l'action sociale et les besoins statistiques associés. Cette notion s'articule autour de trois éléments principaux. Tout d'abord, elle correspond à la globalisation des besoins des personnes, qu'on appelle aussi personnalisation des prestations ou des accompagnements, en lien avec le développement d'une transversalité des politiques publiques. La nouvelle stratégie nationale de santé ou encore les décisions récentes du Comité interministériel du handicap s'inscrivent pleinement dans ce cadre. On observe ainsi une prise de conscience de la complexité des besoins des personnes, auxquels il devient nécessaire d'apporter une réponse globale. En rupture avec le système de protection sociale en silos créé à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, on commence à voir se mêler différentes politiques visant à prendre en compte les besoins globaux des individus, des familles ou des unités de consommation. Au niveau macrosocial, il devient nécessaire de concevoir des politiques sociales qui communiquent entre elles. Une politique gérontologique, par exemple, ne saurait dorénavant être conçue sous le seul angle de la santé, au risque d'enfermer un certain nombre de populations dans des services spécialisés, à l'écart de la société. Des globalisations sont aujourd'hui à l'œuvre. Certaines sont sectorielles, autour de l'insertion des jeunes par exemple. Dans le domaine de la santé, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2014 organise une tarification au parcours pour le traitement des insuffisances rénales et du cancer par radiothérapie. Le plan de lutte contre la pauvreté de janvier 2013, signé par vingt ministres du Gouvernement, a vocation à prendre en compte toutes les facettes de la pauvreté (logement, santé, parentalité, endettement, etc.), dans une logique de transversalité et d'accompagnement des parcours.

La notion de parcours ou de trajectoire emporte également une dimension territoriale. On assiste à une territorialisation des politiques sociales, comme en témoigne la construction des plans régionaux de santé ou des plans régionaux de développement de la formation professionnelle. Cette évolution se heurte toutefois à un certain nombre de difficultés, qui touchent à la complexité de l'organisation politico-administrative des territoires. Les données nécessaires ne sont pas nécessairement présentes ou accessibles. De plus, la dispersion des services compétents dans les domaines sociaux génère des problématiques de cohérence et de coordination. L'Uniopss plaide pour une meilleure organisation et une meilleure cohérence de la gouvernance publique dans le domaine social – orientation que la statistique publique pourrait elle-aussi soutenir, face aux projets de lois de décentralisation actuels.

Enfin, la notion de parcours ou de trajectoire implique une prise en compte du temps. Certains parcours se révèlent très brefs, dans le secteur sanitaire notamment, où l'objectif est précisément de raccourcir la durée de séjour des patients ; d'autres s'inscrivent dans une temporalité plus longue, dans le secteur médico-social notamment, s'agissant d'accueillir les personnes vieillissantes. Certains parcours se

révèlent heurtés ou faits de ruptures, à la jonction entre les secteurs sanitaire et médico-social notamment. Dans ce contexte, nous manquons encore de connaissances sur les ruptures de droits et les changements de statuts, que ces derniers soient liés à la personne elle-même ou à la législation sociale. Dans le domaine du handicap, la barrière des 60 ans génère notamment une différenciation des traitements.

La focalisation nouvelle sur les parcours est amenée à rendre de plus en plus nécessaires les données biographiques sur les personnes, ce qui nécessitera de mettre en place des suivis de cohortes et des études longitudinales.

En matière de logement, l'enjeu serait de connaître la solvabilité des populations présentes sur les territoires, de façon à prévoir et adapter les programmes de construction, sous peine de conduire à une inadaptation de l'investissement public et privé dans ce domaine.

Dans le champ du vieillissement et de la dépendance, il conviendrait de prendre en compte l'environnement des personnes et notamment la présence ou non d'aidants à leurs côtés, qu'ils soient familiaux, amicaux ou encore de voisinage. L'objectif serait ainsi de considérer le vieillissement comme un ensemble de processus et non comme un état.

De manière générale, l'enjeu serait de s'intéresser davantage aux flux tels que les flux de chômeurs devenant stagiaires de la formation professionnelle, les flux de personnes handicapées quittant un établissement protégé pour rejoindre le milieu dit « ordinaire » de travail, les flux de malades quittant un établissement hospitalier pour être accueillis dans un établissement médico-social, etc. Ces approches permettraient de basculer du « *cure* » au « *care* ». Il s'agirait également d'identifier les raisons et les étapes des spirales conduisant aux situations de pauvreté et aux ruptures de droits.

Se pose par ailleurs la question du territoire pertinent pour la mesure statistique, alors que la plupart des politiques sociales cherchent à territorialiser davantage leurs interventions. Les territoires institutionnels, sur lesquels sont calés la plupart des statistiques sociales, demeurent nécessaires, pour des raisons politiques. Cependant, d'autres éléments statistiques nécessiteraient d'être produits pour accompagner l'action sociale. En pratique, les territoires d'action et de partenariats, qui correspondent à des réalités locales, complexifient le cadrage territorial. Dans ce contexte, l'enjeu pour les statisticiens serait de rendre compte des réalités différentes caractérisant les territoires (dans les domaines sanitaire, médico-social et de la formation).

En conclusion, je citerai le sociologue Dominique Argoud : « *La force de la notion de parcours est qu'elle peut conduire l'Etat social à prévoir plus qu'à guérir. Dans le schéma actuel, les politiques sociales sont surtout réparatrices. En prenant appui sur les parcours et projets personnels, celles-ci contribueraient à faire des inévitables événements et ruptures des parties intégrantes de toute l'existence humaine. Il serait alors beaucoup plus facile d'agir en amont.* » Se profile ainsi une transformation des politiques sociales qui, sans abandonner nécessairement les approches par catégories cibles définies de façon technocratique, pourraient se structurer davantage autour des besoins évolutifs des personnes, tels qu'exprimés par les personnes elles-mêmes. Cette modernisation des politiques sociales nécessiterait néanmoins de pouvoir s'appuyer sur des connaissances nouvelles. La notion de parcours pourrait ainsi avoir un effet enzymatique sur l'organisation des politiques sociales et la statistique sociale.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Cette première intervention apporte un éclairage sur l'ampleur de la tâche, des complexités et des enjeux auxquels nous faisons face.

Anne-Marie BROCAS, Inspection générale des Affaires sociales (IGAS)

Mon expérience professionnelle m'oblige à souligner la richesse des données et des analyses dont nous disposons aujourd'hui pour examiner les transitions entre l'activité et l'inactivité en retraite, les niveaux de

vie des personnes âgées et les situations de dépendance. Au début des années 80, les études étaient essentiellement globales et financières, dans le cadre de chaque institution. Nous ne disposions même pas du montant consolidé des pensions au niveau de chaque individu. Il n'était pas non plus question de s'intéresser à des données individuelles ayant un sens économique ou social.

Cela étant, des besoins de connaissance subsistent ou apparaissent. J'insisterai tout d'abord sur la nécessité d'articuler les données du champ de l'emploi et du champ de la protection sociale pour éclairer les transitions entre les situations d'activité et de retraite. Notre organisation institutionnelle est fondée sur une césure forte entre ces deux champs, qui concerne les administrations en charge des politiques, les services statistiques, les services gestionnaires des prestations sociales, les organisations professionnelles représentatives et les entreprises. Cette césure est extrêmement dommageable en termes de compréhension des sujets qui nous intéressent. Elle l'est aussi pour la conduite de l'action, s'agissant de la politique de l'emploi des seniors ou de la gestion des âges de la retraite.

La situation des personnes vis-à-vis du marché du travail et de l'emploi avant l'âge de la retraite détermine leurs comportements effectifs de cessation d'activité et les conditions concrètes de leur passage à la situation de retraite. En sens inverse, des études récentes ont montré que la modification des âges d'ouverture du droit à pension avait un retentissement sur l'emploi dès 55 ans. Dans le cadre de cette double interaction entre l'emploi et la retraite, ainsi qu'entre les législations relatives aux régimes de retraite et l'emploi, l'objectif serait de rendre les trajectoires individuelles aussi continues et faciles que possible. Pour ce faire, il conviendrait de développer des analyses qui englobent les dimensions de l'emploi et de la retraite, malgré les handicaps résultant de notre organisation institutionnelle.

S'agissant d'analyser la dynamique de l'emploi des seniors, nous disposons de nombreux travaux macroéconomiques ou microéconomiques visant à éclairer les déterminants de l'emploi des seniors (politiques budgétaires, niveaux de salaire, etc.). Cependant, ces travaux ne permettent pas de rendre compte totalement de la particularité française en matière d'emploi des seniors. Certains travaux portant sur les dynamiques de création et de destruction d'emplois par secteur d'activité ainsi que sur les pyramides des âges propres aux différents secteurs d'activité mériteraient aujourd'hui d'être repris pour comprendre le fonctionnement de l'emploi des seniors en France. En outre, des analyses sectorielles de ce type pourraient permettre des comparaisons internationales. Ceci supposerait néanmoins de mobiliser des données, de l'enquête Emploi notamment.

Les travaux engagés sur les comportements de départ à la retraite des générations touchées par les différentes réformes relatives aux âges de la retraite mériteraient également d'être poursuivis. L'objectif serait ainsi de mesurer l'impact des réformes incrémentales et progressives successivement mises en œuvre, à partir des données empiriques désormais disponibles. Ces études pourraient être enrichies en mobilisant des éléments relatifs à la législation des régimes de retraite, mais aussi en mobilisant des données issues du champ de l'emploi, afin de prendre en compte l'impact d'un certain nombre de mesures telles que la suppression de la dispense de recherche d'emploi ou les modifications successives des règles d'indemnisation du chômage.

La mise en place dans les entreprises d'un compte dédié à la pénibilité du travail, prévue par le projet de loi portant réforme des retraites devant être examiné par le Parlement à l'automne 2013, devrait constituer un chantier considérable, avec des implications juridiques importantes compte tenu de la nature des informations à traiter (issues de dossiers médicaux notamment). Cet outil, ayant vocation à assurer la traçabilité des situations de pénibilité du travail telles que définies par la nouvelle réglementation, mobilisera de multiples administrations et de nombreux partenaires. Dans ce cadre, les préoccupations gestionnaires ne devront pas faire oublier la dimension du suivi et de l'analyse statistique. Il conviendrait au contraire que celle-ci soit intégrée dès l'origine, afin de ne pas faire défaut ultérieurement.

Un second axe fondamental de développement serait de mobiliser diverses sources relatives aux revenus des ménages et à leur patrimoine, en vue de mieux éclairer la diversité des situations au moment de la retraite. Grâce à l'échantillon interrégimes des retraités et à l'échantillon interrégimes des cotisants, gérés tous deux par la Drees, nous disposons d'une abondance de données riches et fiables sur les pensions de retraite individuelles, c'est-à-dire sur les revenus individuels des retraités et les droits en cours de

constitution. Cependant, pour connaître la situation financière des personnes âgées et analyser les évolutions à venir dans leurs niveaux de vie, il conviendrait de mobiliser également des données relatives à l'ensemble des revenus et aux patrimoines.

De faibles pensions individuelles ne sont pas nécessairement synonymes de pauvreté. Tel est le cas pour les femmes pouvant bénéficier des revenus de leur conjoint, ainsi que pour les non-salariés disposant d'un patrimoine mobilisable au moment de la retraite. Des travaux nécessiteraient d'être poursuivis autour de ces populations, en prenant en compte les prestations perçues et les conditions fiscales et réglementaires de succession. Si le veuvage, bien couvert par les pensions de réversion, n'est plus aujourd'hui le principal facteur de précarité pour les femmes à l'âge de la retraite, il conviendrait de s'intéresser aux conséquences de l'isolement, susceptible de résulter de situations de divorce notamment. S'agissant des non-salariés, l'enjeu serait de mieux appréhender leurs conditions effectives de passage de l'activité à la retraite, en fonction de leur patrimoine financier ou professionnel – la situation de certains se rapprochant davantage du modèle salarié. Cette réflexion pourrait par ailleurs être étendue à une partie des cadres.

S'agissant d'appréhender les revenus au moment de la retraite, il conviendrait également d'être attentif aux croisements entre la dimension « individuelle » et la dimension « ménage ». Les ajustements des paramètres des régimes de retraite depuis le milieu des années 80 ont été justifiés par le constat, au vu des données fiscales, d'une quasi-parité de niveaux de vie entre ménages actifs et ménages retraités. Si ce constat est toujours vrai aujourd'hui, c'est que l'amélioration constante des droits à retraite des femmes a permis un maintien du niveau de vie des ménages. Cependant, cette montée en charge des droits à retraite des femmes est appelée à s'atténuer. L'enjeu serait donc de considérer à la fois la dimension ménage et la dimension individuelle, pour alimenter les réflexions autour des politiques d'ajustement des paramètres des régimes de retraite et des politiques fiscales associées, en vue de tenir compte de la situation des personnes isolées notamment.

En vue de cerner les besoins et les ressources des personnes dépendantes et de leur famille, les travaux récents ont montré l'intérêt et la nécessité absolue de croiser des données multiples, issues des départements, de l'Assurance maladie, des sources fiscales, d'enquêtes de la statistique publique, etc. La capacité à produire ces données et à les mobiliser dans le cadre de la statistique publique nécessiterait donc d'être maintenue, voire développée. Par ailleurs, les travaux menés sur la dépendance ont montré que celle-ci mettait en cause le revenu courant des familles concernées mais se révélait également redoutable par ses conséquences patrimoniales (y compris pour les descendants des personnes concernées, à travers l'obligation alimentaire). C'est pourquoi il conviendrait également de mobiliser des données relatives aux patrimoines et aux logements pour aborder cette question.

Enfin, j'insisterai sur l'importance d'améliorer la connaissance des états de santé tout au long de la vie. La question des disparités d'état de santé et d'espérance de vie est devenue majeure dans le débat public. On sait également que la dépendance est associée très fortement à certains états pathologiques parfois difficiles à appréhender, notamment s'agissant des pathologies mentales. Sur ces sujets, les données mobilisables sont peu nombreuses et ne bénéficient pas toujours d'une profondeur historique suffisante pour permettre d'apprécier le sens de certaines évolutions. Je pense notamment aux derniers résultats de l'enquête « Handicaps-incapacités-dépendance » réalisée auprès des quinquagénaires, qui pourraient laisser entrevoir une dégradation de la situation mais vis-à-vis desquels le recul historique demeure faible. Par ailleurs, les résultats des enquêtes en population générale demeurent difficilement articulables avec des travaux épidémiologiques portant sur telle ou telle situation pathologique. Il s'avère donc difficile de produire des résultats scientifiquement prouvés ou d'étayer des analyses prospectives. Il serait très souhaitable que les équipes investies sur ces sujets se renforcent, pour identifier les pistes pertinentes de recherche à explorer et les données à mobiliser.

De manière générale, la poursuite de ces axes de développement nécessiterait de pouvoir s'appuyer sur la mobilisation de la statistique publique – celle-ci étant la seule à même de mener des études ou d'opérer des croisements de données sur un certain nombre de champs.

Jean-Christophe SCIBERRAS

L'accent a été mis sur la nécessité d'être vigilant quant aux impacts des réformes sur les droits individuels, au-delà des enjeux financiers. Pour ce faire, la dimension statistique nécessiterait effectivement d'être prise en compte dès l'origine.

Vincent POUBELLE, directeur des statistiques, de la prospective et de la recherche à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)

En tant qu'opérateur de protection sociale, la CNAV gère 13,5 millions de retraités et 18 millions de cotisants. Dans le cadre de ses missions, la CNAV est amenée à intégrer pleinement la notion de parcours de vie, qu'il s'agisse des parcours professionnels, personnels, familiaux ou de santé – les événements associés à ces parcours pouvant avoir une incidence sur les droits à la retraite, en termes de date de départ ou de montant des pensions. Par ailleurs, les CARSAT couvrent dorénavant la dimension liée à la santé au travail.

La CNAV conserve des informations sur les personnes tout au long de leur vie (activité, chômage, maladie, etc.), en vue d'assurer la liquidation de leur retraite, c'est-à-dire de valoriser leur parcours de vie. La CNAV exerce aussi une mission d'action sociale, avec un ancrage territorial important.

Depuis 10 ans, la réglementation et le calcul des droits intègrent de plus en plus la notion de parcours. Nous sommes aujourd'hui tenus de sensibiliser les assurés et les entreprises aux dispositifs favorisant la prolongation de l'activité. Les situations de fragilité sont également prises en compte, notamment en termes de prévention des pertes d'autonomie. Demain, la pénibilité du travail devra également être prise en considération.

Les organismes de protection sociale comme la CNAV, la CNAM ou la CNAF produisent des matériaux sur les parcours de vie qui alimentent la statistique publique. Ils participent également à des enquêtes et soutiennent des cohortes. Des échanges sont par ailleurs assurés autour des données administratives ainsi constituées avec différents instituts tels que l'Ined, l'Inserm, etc. La CNAV réalise aussi elle-même des projections et des études d'évaluation sur les trajectoires professionnelles et les fins de carrière. Bien que des progrès restent à accomplir, il n'existe donc pas d'étanchéité entre les organismes de protection sociale et la statistique publique. A cet endroit, il convient toutefois de noter que la protection sociale est amenée à évoluer profondément au cours des prochaines années. Il s'agirait donc de veiller à ce que les outils de demain intègrent la dimension statistique.

En termes d'attentes vis-à-vis de la statistique publique, l'enjeu pour les organismes de protection sociale serait de bénéficier de davantage d'éléments sociodémographiques, concernant les PCS notamment. De même, un meilleur éclairage pourrait être apporté sur l'articulation entre la dimension « ménage » et la dimension « individu ». Enfin, dans un contexte budgétaire contraint, les matériaux statistiques produits sur les parcours de vie nécessiteraient aussi de soutenir l'efficacité et l'efficience des actions mises en œuvre par les organismes de protection sociale, en termes de ciblage des populations notamment.

Chantal CASES, directrice de l'Institut national d'études démographiques (Ined)

Les parcours de vie constituent le cadre de référence et de travail des chercheurs en sciences de la population, en France comme à l'étranger. Dans ce cadre, l'Ined est à la fois un grand utilisateur de données du système statistique public et un producteur ou coproducteur de données statistiques, à travers des enquêtes biographiques rétrospectives ou des modules d'enquête biographiques, ainsi que des enquêtes ou cohortes longitudinales prospectives.

Les démographes travaillent depuis longtemps sur des données administratives (registres paroissiaux, données d'état civil, titres de séjour des étrangers, etc.). Ils continuent aujourd'hui dans cette voie en se tournant davantage vers l'exploitation de micro-données (échantillon démographique permanent, données de l'Assurance maladie, suivis de mortalité, etc.).

Les travaux de l'Ined sur le vieillissement s'articulent autour de trois grands axes : la santé, la dimension économique et les modes de vie. En matière de santé, des travaux continuent d'être menés sur la longévité et ses évolutions, à partir des bases de données relatives aux causes de décès et de bases de données internationales relatives aux « supercentenaires ». Des travaux sont également menés sur la mortalité différentielle des sous-populations. Pour ce faire, un suivi longitudinal des décès dans le cadre des grandes enquêtes de la statistique publique, avec une caractérisation des causes de décès, constituerait un investissement relativement peu coûteux et extrêmement productif pour les démographes. L'Insee et l'Ined travaillent aujourd'hui à l'enrichissement de l'échantillon démographique permanent dans cette optique.

En matière de santé toujours, un autre enjeu se trouve être de décrire et d'expliquer les conditions du vieillissement. Le calcul des espérances de vie en santé mobilise ainsi des chercheurs de l'Ined, au sein de réseaux internationaux, avec des enjeux économiques et sociaux importants. L'allongement de la longévité se doublait jusqu'à présent d'un allongement de l'espérance de vie en bonne santé. Or les derniers résultats en la matière font apparaître un début de dégradation de la situation des quinquagénaires, de manière différente pour les hommes et les femmes – ces dernières appartenant à la génération dite « *sandwich* », confrontée à la charge d'enfants jeunes adultes et de parents à la longévité plus importante. Ces tendances nécessiteraient d'être confirmées et comprises, afin d'alimenter la réflexion sur les politiques publiques et la protection sociale à mettre en œuvre : pour qui et dans quelles conditions prolonger la vie active et/ou la participation sociale ? Quelles modalités d'aide face à la dépendance ? Quelles conséquences pour les aidants familiaux ? Pour éclairer ces sujets, des enquêtes du système statistique public comportant suffisamment de questions sur la santé et les limitations fonctionnelles nécessiteraient d'être réalisées régulièrement, pour permettre de calculer et de suivre, d'année en année, les espérances de vie en bonne santé. Pour comprendre les évolutions identifiées, il conviendrait ensuite de disposer d'outils longitudinaux dotés d'une profondeur suffisante et de données sur les parcours de vie – la santé aux âges élevés résultant des conditions de vie passées des individus.

En ce qui concerne la dimension économique, des travaux nombreux ont été menés par l'Ined sur les inégalités entre hommes et femmes face à la retraite, avec en point de mire la question du veuvage notamment. L'Ined continue aujourd'hui de travailler sur la répartition des patrimoines et des revenus des personnes âgées, pour les différentes générations, afin de mieux anticiper ce que seront les moyens financiers des générations à venir après leur vie active. Nous mobilisons pour cela des données longitudinales sur les carrières et les retraites, fournies notamment par les échantillons interrégimes. En revanche, les données sur le patrimoine et les revenus demeurent plus limitées. A cet endroit, la mobilisation de données fiscales sur les patrimoines fonciers et les revenus, dans le cadre de la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, en lien avec des données sur les caractéristiques sociales et familiales, pourrait permettre de mieux mesurer l'accumulation des patrimoines tout au long de la vie et ainsi de mieux comprendre les écarts et inégalités aux âges de cessation de l'activité.

S'agissant d'appréhender les modes de vie et les comportements des personnes âgées, l'enjeu se trouve être de comprendre les transformations de l'environnement familial, les ruptures, les choix de résidence au moment du départ à la retraite, les phénomènes de cohabitation ou de proximité géographique entre parents et enfants, les migrations de retour ou les éloignements dus aux migrations des enfants, etc. De manière générale, toutes les questions intergénérationnelles nécessitent des données permettant de situer les personnes vieillissantes dans leur parcours de vie et dans leur environnement. Des données du système statistique public peuvent pour cela être mobilisées, à travers le panel SILC notamment. Pour certains travaux, des données nécessiteraient toutefois de pouvoir être mobilisées sur toutes les tranches d'âges, ainsi que sur les enfants et petits-enfants des personnes âgées, avec des éléments précis sur l'évolution des structures familiales ou sur les valeurs et les attentes des personnes. Dans cette optique, l'Ined a participé à la mise en œuvre des enquêtes ERFI, dans le cadre du projet international « Générations et genres ». L'Ined envisage aujourd'hui de poursuivre ce programme sous l'égide européenne.

En conclusion, j'insisterai sur le fait que les analyses en termes de parcours de vie sont nécessaires à une meilleure compréhension de la société et à l'orientation des politiques publiques. Elles nécessitent néanmoins le développement de données adaptées et l'utilisation intensive de données existantes (de

nature administrative notamment), avec des coûts importants associés. Dans un contexte budgétaire contraint, les réflexions menées dans le cadre du Cnis pourraient permettre d'envisager des mutualisations.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Nous ne pouvons qu'être sensibles à cet appel à mieux travailler ensemble dans un contexte budgétaire restreint.

Magda TOMASINI, sous-directrice de l'Observation de la solidarité à la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du Ministère des affaires sociales et de la santé

Pour décrire les parcours de la vie active au grand âge, les besoins statistiques portent à la fois sur des tranches de vie (marquées par certains événements comme le passage à la retraite ou le veuvage) et sur les processus d'accumulation des revenus individuels et des droits à pension.

Pour répondre à la nécessité d'observer les carrières au long cours, la Drees a mis en place, au début des années 2000, un échantillon interrégimes de cotisants. Ce dispositif quadriennal permet de collecter, auprès de l'ensemble des caisses de retraite, des informations sur les droits acquis par les cotisants tout au long de leur carrière. On constate ainsi que les droits accumulés avant 30 ans tendent à diminuer au fil des générations (du fait d'entrées plus tardives sur le marché du travail) et que, par ailleurs, les droits acquis par les hommes et les femmes convergent (du fait d'une présence accrue des femmes sur le marché du travail et d'un recul de l'âge de la première maternité).

S'agissant de mesurer l'espérance de vie des retraités, la Drees a mis en place un échantillon interrégimes de retraités. Ce dispositif permet notamment de représenter les espérances de vie différentielles à 55 ans, suivant le nombre d'annuités cotisées et la catégorie socioprofessionnelle. On observe ainsi que l'espérance de vie à 55 ans diminue avec la durée de cotisation, avec des écarts non-négligeables entre les cadres et les ouvriers. L'enquête « Santé et itinéraire professionnel » de la Drees et de la Dares met quant à elle en évidence des durées d'exposition à des conditions de travail difficiles, avec des durées plus importantes pour les ouvriers et les non-salariés. De tels éléments pourraient alerter les décideurs politiques et les encourager à mieux prendre en compte la pénibilité du travail dans le paramétrage des régimes de retraite.

Pour ce qui est de suivre les parcours des personnes âgées et de leur famille face à la dépendance, l'enquête « Handicap-santé » comportait également un volet sur les aidants. Cette enquête a permis de mettre en évidence que les personnes âgées vivant au domicile mobilisaient davantage d'aides (de l'entourage ou professionnelle) à mesure de leur avancée en âge et que plus de 3 millions de personnes aidaient leur ascendant ou leur conjoint. D'autres enquêtes s'appuieront à l'avenir sur ce modèle, dont l'enquête sur les ressources des jeunes et l'enquête sur les personnes âgées dépendantes.

S'agissant d'appréhender la survie des personnes âgées dépendantes au sein des territoires, une étude territorialisée a été mise en place par la Drees, à partir des données individuelles rétrospectives fournies par 34 conseils généraux volontaires concernant les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (à partir de l'ouverture des droits). Un taux de survie au-delà de 3 ans des bénéficiaires de 40 % a ainsi été mis en évidence. Cette étude devrait être renouvelée, avec le concours de 66 départements et le soutien de la CNSA, pour une couverture territoriale encore plus forte.

En ce qui concerne les aspects internationaux, l'enquête SHARE permet de disposer d'éléments de comparaison à l'échelle européenne sur les parcours des personnes âgées de 50 ans ou plus.

En conclusion, j'évoquerai deux dispositifs susceptibles de répondre à une partie des interrogations soulevées ce jour. D'une part, le dispositif « Capacités, autonomie et ressources des seniors » (CARE), mis en place par la Drees en lien avec la CNAV, la CNSA et le monde de la recherche, s'appuiera sur une

enquête filtre (pour disposer d'éléments sur la prévalence de la dépendance dans chaque département), sur une interrogation des personnes âgées résidant à domicile ou en institution, ainsi que sur une interrogation des aidants, avec une réinterrogation envisagée après deux ans et des appariements avec des données fiscales et sociales (revenus, aides au logement, APA, données du SNIRAM). D'autre part, l'enquête patrimoine devrait être panéalisée pour permettre d'appréhender les évolutions du patrimoine à différentes étapes de la vie, dont le passage à la retraite et le veuvage.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Je propose d'ouvrir le débat.

Alain GELY, CGT

Les « comptes pénibilité » mériteraient effectivement d'être exploités. Il s'agira toutefois d'être vigilant, pour faire en sorte que le dispositif soit bien cadré à cet effet.

L'extension à la fonction publique de l'enquête SUMER sur la surveillance médicale des risques nécessiterait elle-aussi d'être poursuivie.

Marion SELZ, CNRS

Dans le volet santé et intergénérationnel des enquêtes, est-il envisagé de lier les causes de mortalité à la santé des parents ? L'enjeu serait ainsi d'expliquer la longévité ou la mortalité par la santé des parents, au-delà des parcours de vie.

Chantal CASES

Des événements relatifs à l'enfance et des informations sur les parents sont déjà collectés pour tenter de caractériser les transmissions intergénérationnelles de santé, qu'elles soient génétiques ou sociales (en lien avec un environnement social ou des habitudes de vie). Des travaux existent déjà sur le sujet, qui mériteraient d'être enrichis, le cas échéant par la mise en perspective des causes de décès.

Marion SELZ

De tels travaux pourraient être utilisés dans une optique de prévention.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Est-il possible de distinguer, s'agissant d'analyser les écarts d'espérance de vie, les causes liées au travail de celles liées à l'origine sociale ou aux conditions de vie des personnes ?

Chantal CASES

Des travaux ont été menés sur certaines pathologies comme le cancer du poumon. Les différences de mortalité par cancer du poumon entre catégories sociales s'avèrent largement liées à l'environnement professionnel, indépendamment du tabagisme.

Magda TOMASINI

Les études sur la longévité permettent de caractériser un certain nombre d'inégalités, en s'appuyant sur des appariements entre les données des caisses de retraite et celles de l'échantillon démographique permanent. Toutefois, ces sources ne permettent pas de disposer des causes de mortalité.

Benoît ROBIN, CGT-FO

On constate une montée en puissance significative des travaux issus de données administratives. En parallèle, on entend néanmoins s'exprimer le besoin d'impulser ou de relancer certaines enquêtes. Une limite aurait-elle été atteinte dans l'exploitation des données administratives, qui appellerait le lancement de nouvelles enquêtes ? Par ailleurs, les croisements envisagés de données administratives ne risquent-ils pas de se révéler plus complexes à mettre en œuvre et à interpréter, au regard de ce que peuvent faire émerger les enquêtes statistiques ?

Anne-Marie BROCAS

Certaines informations (sur le patrimoine et les revenus notamment) ne peuvent être captées que par le biais de sources administratives. Pour cerner les situations de dépendance, vis-à-vis desquelles les intervenants sont multiples, il s'avère néanmoins nécessaire de croiser différentes sources, parmi lesquelles des données d'enquêtes (s'agissant notamment de prendre en compte le point de vue des personnes résidant en institution ou celui des aidants). L'enjeu serait donc de trouver un juste équilibre entre le recours aux données d'enquêtes et le recours aux données administratives.

Magda TOMASINI

L'un n'exclut pas l'autre. Nous avons besoin des données administratives pour aller au-delà de la mémoire des personnes s'agissant d'appréhender les parcours et les prestations reçues. A l'inverse, nous avons besoin des enquêtes pour interroger certaines dimensions telles que le non-recours aux prestations sociales.

Chantal CASES

Les données administratives se révèlent plus efficaces dans certains domaines, notamment s'agissant de collecter des revenus. Néanmoins, des questionnements individuels demeurent nécessaires pour comprendre les comportements des personnes et leur perception d'un certain nombre de phénomènes. Des appariements sont ensuite possibles pour faire en sorte que les différentes sources se complètent.

Claudine PADIEU

Le dispositif CARE s'intéressera-t-il uniquement aux aides apportées aux personnes âgées ou interrogera-t-il aussi la participation des personnes âgées à la société et leur apport intergénérationnel ?

Magda TOMASINI

Le dispositif intégrera bien un volet consacré à la vie sociale des personnes âgées, ainsi qu'à leurs interactions avec leurs proches.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Je retiens de cette table ronde que des progrès considérables ont été réalisés. Néanmoins, le vieillissement pose des questions telles à la société (en matière de retraite, de protection sociale, d'évolution des comportements au travail, etc.) qu'il conviendra de continuer à travailler ensemble pour en

appréhender les enjeux. Dans cette optique, le Cnis devrait demeurer un lieu privilégié pour bâtir les mutualisations de demain.

VIII. Répondre aux attentes sous contrainte de coût et de confidentialité des données

Fabrice LENGART, directeur des statistiques démographiques et sociales de l'Insee

Dans une logique prospective, Cédric Afsa décrira ce que la statistique publique est en mesure de produire au vu des contraintes actuelles, à la fois techniques et en termes de secret statistique. Je tâcherai pour ma part de dresser le bilan de cette journée, en apportant un éclairage sur les progrès récents et les travaux envisagés par la statistique publique pour mieux décrire les parcours.

Cédric AFSA, chef du service statistique de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère de l'Éducation nationale

Alors que les attentes vis-à-vis du service statistique public sont fortes et porteuses d'enjeux, les contraintes de coût imposent d'utiliser des données de nature administrative. La constitution de ces dernières en bases statistiques s'avère beaucoup moins coûteuse que le recours à des données d'enquêtes et permet aussi de réduire la charge de collecte pesant sur les déclarants, en cohérence avec le principe n°9 du code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Cependant, le recours aux données administratives, qu'il s'agisse de données de gestion (fichiers de demandeurs d'emploi de Pôle Emploi, fichiers des assurés sociaux des organismes de sécurité sociale, fichiers des élèves de l'Éducation nationale, etc.) ou de données issues de formulaires administratifs, pose le problème de la confidentialité des informations traitées. En pratique, la collecte généralement exhaustive des données administratives ouvre davantage la voie à leur utilisation à des fins de contrôle ou de « fichage » que dans le cadre d'enquêtes réalisées sur des échantillons de personnes, à plus forte raison lorsque le rassemblement d'informations tirées de différents fichiers, de manière longitudinale ou transversale, implique de créer des identifiants individuels dans les fichiers concernés.

Deux projets en cours cherchent à traiter de manière analogue les problèmes de confidentialité posés par les données de nature administrative.

Au sein des fichiers de l'Éducation nationale, il n'existe pas d'identifiant élève au sens strict du terme. Il existe bien un identifiant. Cependant, celui-ci est défini au niveau des académies et n'a de sens que dans les frontières de celles-ci. Dans son avis sur le programme à moyen terme 2009-2013 de la statistique publique, le Cnis souhaitait que « *le système d'information qui permettra de suivre l'élève avec un identifiant unique se généralise à l'ensemble du système éducatif* », en indiquant sa volonté de « *suivre avec attention l'évolution du dispositif, dans le respect du code de bonnes pratiques et notamment des règles sur le respect de la confidentialité* ». L'avis du Cnis sur le prochain moyen terme 2014-2018 devrait inclure un nouvel avis appuyant la Depp pour l'utilisation de l'INE afin d'étudier les trajectoires scolaires tout en respectant la confidentialité des données. Dans un rapport datant de 2010, la Cour des comptes, rejoignant les préoccupations exprimées par le Cnis, regrettait que « *le ministère de l'Éducation nationale ne dispose pas de répertoire d'élèves permettant de les recenser par un identifiant national et de les suivre de manière anonyme tout au long de leur itinéraire dans le système éducatif et ne puisse en conséquence mener des études sur des cohortes d'élèves à des fins d'évaluation des politiques publiques* ». Face à cette demande, de nombreuses réticences et résistances se sont exprimées, fondées sur les risques d'interconnexion généralisée des fichiers d'élèves et de suivi des trajectoires individuelles à des fins de contrôle. En vue de lever ces réticences, les finalités du traitement des identifiants uniques et leurs destinataires ont été clairement définis. Toutes les mesures ont ensuite été prises pour garantir le respect de la confidentialité et réduire au strict minimum les risques dénoncés. Il s'est agi tout d'abord de créer un identifiant sectoriel, n'existant qu'au sein du système éducatif et disparaissant au moment de la sortie du jeune du système de formation initiale. L'Identifiant National Elève (INE) et le répertoire associé (RNIE) ont ainsi été couverts juridiquement en 2012 par un arrêté interministériel. Une séparation stricte

entre la fonction d'immatriculation des élèves dans le RNIE (par le service statistique du ministère de l'Education nationale, avec un système d'habilitation et une traçabilité des accès au répertoire) et la fonction d'usage de l'INE (par les services gestionnaires, avec l'autorisation préalable de la Cnil) a ensuite été affichée. Enfin, la remontée des bases de données a été organisée en deux étapes, avec un cryptage des identifiants au niveau des académies et un hachage de ces mêmes identifiants au niveau national. Ces mesures devraient empêcher tout retour possible vers les élèves et garantir au mieux le respect de la confidentialité de leurs informations individuelles. Cependant, ce système limitera les possibilités d'observation au champ de l'Education nationale, en empêchant l'interconnexion avec les fichiers relevant d'autres dispositifs tels ceux de la formation continue des adultes.

Le numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques, connu sous le nom de NIR ou de numéro de sécurité sociale, est attribué à toute personne née sur le territoire national. On retrouve à cet endroit une séparation entre la fonction d'immatriculation des personnes (par l'Insee, en charge de gérer le répertoire national d'identification des personnes physiques) et la fonction d'usage du NIR (sous la responsabilité des organismes de sécurité sociale notamment). S'agissant d'utiliser le NIR pour étudier des parcours de vie dans le cadre d'une approche multidimensionnelle, en procédant à des appariements de fichiers, tout en respectant la confidentialité des informations individuelles, il convient de garder à l'esprit que le NIR est significatif, que certaines interconnexions sur la base du NIR sont utilisées à des fins de contrôle (pour vérifier la situation sociale des demandeurs de prestations notamment) et que le NIR est présent dans des bases de données sensibles (de l'Assurance maladie notamment). Dans ce contexte, l'utilisation du NIR est aujourd'hui très solidement encadrée, avec une autorisation par décret en Conseil d'Etat, après avis de la Cnil. Cette procédure extrêmement lourde pèse sur les coûts et les délais des opérations statistiques nécessaires à la constitution de données multi-sources, avec un impact sur la réactivité des travaux statistiques. Face à cette difficulté, les statisticiens du service statistique public conservent la possibilité, pour réaliser des travaux statistiques en respectant la confidentialité des informations individuelles, d'anonymiser les données. Des réflexions sont aujourd'hui en cours au sein de l'Insee pour arrêter un schéma construit autour de plusieurs principes qui vaudraient pour le service statistique public dans son ensemble. L'information serait rendue anonyme par l'utilisation d'un NIR haché. Un rôle central dans la gestion de cette procédure serait par ailleurs dévolu à l'équipe en charge de la base des répertoires des personnes physiques. Des discussions devront être menées avec la Cnil pour savoir si cet engagement permettrait d'aboutir à ce que l'utilisation du NIR haché relève d'un régime moins contraignant. Une orientation complémentaire pourrait être de mettre un certain nombre de données anonymisées à disposition des chercheurs, *via* le CASD.

On le constate avec ces deux exemples, un modèle de la statistique publique se construit pour mieux répondre aux attentes, dans le respect de la confidentialité des données.

Fabrice LENGART

Le service statistique public et, plus largement, le péri-service statistique public cherchent à accroître l'information mise à disposition du grand public et des décideurs en matière de suivi des parcours individuels. Pour décrire des parcours, trois grands outils statistiques peuvent être mobilisés : des enquêtes ponctuelles (à condition que leur questionnaire permette de retracer le parcours des individus), des enquêtes panélisées et des panels constitués à partir de données administratives. Une quatrième variante se trouve être les appariements de données d'enquêtes avec des données administratives. Autour de ces possibilités et grâce à des investissements importants, l'offre de statistiques sur les parcours a beaucoup progressé au cours des dernières années.

Sur les plus jeunes, l'enquête longitudinale française depuis l'enfance (ELFE) a été lancée en 2011. Cette enquête portée par l'Ined vise à suivre pas moins de 18 000 enfants, depuis la naissance jusqu'à l'âge de 20 ans. En permettant d'aborder de multiples aspects du suivi de l'enfance (sous l'angle des sciences sociales, de la santé et de la santé-environnement), cette enquête devrait permettre de rattraper le retard de la France dans ce domaine.

En ce qui concerne le suivi des jeunes et de leur insertion dans l'emploi, le panel d'entrants en sixième, créé en 1995 par la Depp, a été repris par le service statistique du ministère de l'enseignement supérieur

et de la recherche, puis par une enquête de l'Insee sur l'entrée dans la vie active. Le panel ainsi constitué, baptisé EVA, permet de suivre une cohorte d'élèves entrés en sixième en 1995 dans leurs parcours à la fois éducatifs et d'insertion. En parallèle, des dispositifs d'observation, d'évaluation et de suivi des politiques de l'emploi ont été développés, pour mesurer les effets de ces politiques sur l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. La Dares a notamment mis en place le panel 2008 des bénéficiaires d'un emploi aidé, ainsi qu'une enquête en deux vagues auprès des demandeurs d'emploi stagiaires de la formation professionnelle.

S'agissant de suivre des populations particulières, l'enquête « Trajectoires et origines » a été réalisée en 2008 pour décrire le parcours des immigrés et des descendants d'immigrés, ainsi que celui des natifs des DOM et des descendants de natifs des DOM, avec une population témoin. Une enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants sur le territoire français (ELIPA) a par ailleurs été mise en place par le service statistique du ministère en charge de l'immigration. En 2010, l'échantillon interrégimes d'allocataires de minima sociaux (ENIAMS) a été apparié avec les données issues des DADS (pour identifier les reprises d'emploi) et enrichi d'informations sur les décès à travers le suivi des identifiants du RNIPP. Une seconde enquête sur les sans domicile a également été menée en 2012, avec un questionnaire permettant de recueillir des éléments de contexte familial et social.

Pour décrire les parcours sur l'ensemble de la vie, de nombreux panels administratifs ont été mobilisés : l'échantillon démographique permanent (mis en place dans les années 60 et permettant de suivre les événements d'état civil et les réponses aux enquêtes de recensement d'un échantillon très important), le panel DADS (désormais étendu aux salariés de la fonction publique et ayant fait l'objet d'un appariement expérimental avec le fichier historique des demandeurs d'emploi de Pôle Emploi) et l'échantillon interrégimes de cotisants (mis en place dans les années 2000 pour permettre le suivi des droits à la retraite accumulés). En parallèle, l'enquête sur les relations familiales et intergénérationnelles (ERFI), porté par l'Ined avec le concours de l'Insee, a fait l'objet de trois vagues successives en 2005, 2008 et 2011. Le panel SRCV sur les ressources et les conditions de vie, permettant de suivre annuellement des individus sur une durée de 9 ans, est quant à lui exploité depuis 2004, dans un cadre européen.

Sur les seniors, l'échantillon interrégimes des retraités a vu le jour à la fin des années 80. D'autres opérations ont également mises en œuvre, dont les remontées d'informations concernant les bénéficiaires de l'APA (à partir de 2008). Au niveau européen, l'enquête SHARE, permettant de suivre 5 000 répondants de 50 ans et plus tout au long de leur vie, a été lancée en 2004.

Sur les thématiques particulières des conditions de travail et de la santé, l'enquête « Santé et itinéraire professionnel » a fait l'objet de deux vagues en 2006 et 2010.

En parallèle, le service statistique public s'est efforcé de faciliter l'accès à l'offre statistique pour les chercheurs, en développant les fichiers de production et de recherche, ainsi qu'en mettant en place le centre d'accès sécurisé à distance (permettant d'accéder à des données individuelles indirectement nominatives).

Pour autant, des progrès restent à accomplir, sous contrainte budgétaire. A l'avenir, la statistique publique s'efforcera de mettre en place des panels supplémentaires. Cependant, au vu du coût de ceux-ci, il s'agira également de progresser dans l'utilisation plus systématique des données administratives, à travers une simplification des conditions de réalisation des appariements. Des perspectives en la matière pourraient être ouvertes dès le moyen terme à venir par l'utilisation du NIR haché, y compris pour réaliser des appariements avec des données fiscales.

Afin de mieux décrire les parcours familiaux et en particulier les unions et les désunions, une enquête sur les parcours individuels et conjugaux (EPIC) est en cours de réalisation sous l'égide de l'Ined.

Sur le thème de la pénibilité du travail, la Dares a mis en place en 2012 un dispositif panélisé à vocation pérenne dédié au suivi des conditions de travail et des risques psychosociaux.

En ce qui concerne les jeunes, l'enquête portée par la Drees et l'Insee sur les ressources des jeunes (ENRJ), prévue pour 2014, devrait permettre de pallier les lacunes de l'enquête « Revenus fiscaux et sociaux » (ne couvrant que les ménages ordinaires et ne permettant pas d'appréhender les ressources non-matérielles). Une deuxième génération du panel EVA a par ailleurs vu le jour, qui permettra de suivre pendant une dizaine d'années à compter de 2013 les élèves entrés en sixième en 2007.

Pour améliorer la connaissance des trajectoires sur le marché du travail, un panel de non-salariés devrait être mis en place. En outre, l'appariement expérimental entre les données des DADS et le fichier des demandeurs d'emploi de Pôle Emploi devrait être pérennisé. A terme, l'ambition serait ainsi de constituer un panel tous actifs (salariés et non-salariés). L'enquête « Formation et qualification professionnelle » devrait quant à elle être renouvelée en 2014-2015 et appariée avec les données des DADS (pour suivre le devenir en termes de revenus salariaux des individus enquêtés).

Dans le domaine des revenus et des patrimoines, l'enquête patrimoine de l'Insee devrait être panalisée à partir de 2014, sous l'égide de la Banque centrale européenne. A terme, le dispositif Filosofi, reposant sur un exhaustif fiscal et social construit à partir d'un appariement entre les fichiers des opérateurs de protection sociale et les fichiers fiscaux, permettra d'apporter un éclairage sur les niveaux de vie territorialisés, de mener des travaux sur un certain nombre de phénomènes tels le non-recours aux dispositifs de l'action publique (en identifiant des droits théoriques en fonction des niveaux de vie) et d'enrichir l'échantillon démographique permanent. L'enrichissement de l'échantillon démographique permanent avec des données provenant des DADS et des données fiscales pourrait ainsi permettre de suivre des parcours individuels au sein des ménages.

Jean-Pierre DUPORT

Je propose d'ouvrir une dernière séquence de débat avec la salle.

Bernard SUJOBERT

L'utilisation des sources administratives pose malgré tout un certain nombre de questions. D'une part, certaines variables issues des sources administratives telles que la PCS enregistrée dans les fichiers de l'Education nationale pourraient se révéler d'une qualité discutable. D'autre part, les catégories administratives sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

Par ailleurs, je souhaiterais souligner que le long débat instauré dans le cadre du Cnis autour de la mise en place d'un identifiant unique pour les élèves a permis de faire entendre et de prendre en compte un certain nombre de réticences et d'appréhensions pour, *in fine*, sortir d'une situation de blocage et aboutir à la mise en place d'un dispositif de qualité.

Jean-Pierre DUPORT

De fait, cet épisode démontre l'utilité du Cnis.

Cédric AFSA

Au sein des systèmes administratifs, les informations non-nécessaires à la gestion des individus peuvent effectivement se révéler d'une qualité discutable. Tel est clairement le cas de la PCS enregistrée dans les bases de données de l'Education nationale. Cela étant, la qualité des sources administratives s'améliore au fil du temps. De plus, cet inconvénient nécessiterait d'être considéré au regard de l'immense avantage représenté par la possibilité de réaliser des appariements en vue de suivre des trajectoires individuelles et de mesurer l'impact de réformes ou de politiques mises en œuvre au niveau des territoires. Réalisées par voie d'enquêtes, de telles opérations auraient un coût insoutenable, y compris en termes de moyens humains. Le dispositif mis en place au sein de l'Education nationale est de surcroît complété par des panels suivant des échantillons représentatifs d'élèves. Des informations essentielles peuvent ainsi être croisées sur l'environnement familial, la perception par les jeunes de leur environnement, etc.

Le débat au sein du Cnis sur la mise en place de l'identifiant unique a, quant à lui, effectivement permis d'apporter un certain nombre d'explications et de lever un certain nombre de malentendus.

Fabrice LENGART

Pour juger de la qualité des sources administratives, il conviendrait précisément d'être en mesure de réaliser davantage d'appariements, entre les différentes sources et avec des données d'enquêtes.

Chantal CASES

Les questions de gestion de la confidentialité sont loin d'être complètement réglées pour le monde de la recherche. Dans le cadre du suivi de la cohorte ELFE, il existe un projet d'appariements avec des données de l'Assurance maladie, destiné à améliorer la connaissance des parcours de soin des enfants depuis leur plus jeune âge jusqu'à leur 20 ans. Ces appariements devraient être réalisés par des services administratifs, sans que les chercheurs travaillant sur la cohorte aient à manipuler le NIR. Néanmoins, le projet nécessitera d'être autorisé par un décret en Conseil d'Etat. Nous ne sommes donc pas encore sortis des difficultés juridiques, sans garantie que les procédures mises en œuvre amélioreront la confidentialité des données produites.

Delphine CARNEL, Cnil

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, nous préférons faire référence à un « NIR masqué / protégé » – le hachage étant un des procédés techniques pour protéger et maintenir la confidentialité.

S'agissant de l'appariement des sources administratives, la loi « Informatique et Libertés » de 1978 mentionnait déjà la capacité de tout traitement de données à produire, de façon tout à fait compatible, des statistiques. De tels appariements sont aujourd'hui nécessaires pour permettre l'amélioration *in fine* des bases de données du service public et des politiques publiques, pour alléger la charge pesant sur les répondants, ainsi que pour faciliter les travaux statistiques en leur permettant de s'appuyer sur des données déjà existantes. Cette orientation s'inscrit dans le cadre du mouvement d'accessibilité des données du secteur public, improprement résumé par la notion désormais employée d'« *open data* ».

Le monde de la recherche a besoin, pour conduire ses analyses, d'une granularité importante permettant la définition de profils individualisés mais pas nécessairement de connaître la vie entière d'individus précisément identifiés. Des réflexions sont en cours à ce sujet, autour des centres d'accès sécurisé à distance notamment. A cet endroit, je tenais à témoigner du soutien de la Cnil au monde de la recherche, de la valeur qu'elle accorde aux travaux des chercheurs et de la confiance qu'elle place en eux – bien que ceux-ci n'aient pas naturellement tendance à se tourner vers elle. En pratique, certains chercheurs font état des lourdeurs administratives occasionnées par le formalisme préalable à l'accès aux données (saisine du producteur, de l'administration des archives, du CNIS, du CCTIRS, de l'ASIP Santé, de la CNIL, du Conseil d'Etat par finalité de traitement, etc.). Pourtant, certains dispositifs de recherche sont constitués de façon à éviter que le chercheur manipule directement le NIR (cf. prestations de service de l'INSEE, etc.). La CNIL a pris en compte les besoins des chercheurs et poursuit actuellement les réflexions pour assouplir le formalisme préalable au « traitement » du NIR, dans le cadre de la santé, etc. De plus, les conseils de la CNIL tendent à renforcer la confidentialité des données, le respect du secret statistique, ce qui contribue à renforcer la confiance des citoyens dans la statistique publique. Les enjeux et les préoccupations du monde de la recherche et de la Cnil sont donc complémentaires, d'où l'intérêt de continuer à échanger, le cas échéant dans le cadre d'instances comme le Cnis, pour avancer dans le même sens.

IX. Conclusion

Jean-Pierre DUPORT

Cette journée a été particulièrement riche d'enseignements, comme l'ont été les deux précédentes organisées dans le cadre de la préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis. Il m'appartient d'en remercier tous les participants, tant pour leur présence nombreuse et d'origines très diverses que pour la qualité de leurs interventions. Je souhaiterais remercier tout particulièrement Françoise Bouygard et Jean-Christophe Sciberras d'avoir animé les trois tables rondes de cette rencontre. Je souhaiterais également remercier Bertrand Fragonard et Dominique Balmay pour leurs éclairages, ainsi que pour leurs propos encourageants et stimulants sur l'importance de la statistique publique. Je voudrais également saluer l'ensemble de l'équipe ayant contribué à la préparation et à l'organisation de cette journée, comprenant des représentants des services statistiques ministériels de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la santé et de l'emploi, ainsi que des représentants de la CNAF, de la CNAV, de l'Ined et de l'Insee.

Les débats de ce jour ont révélé trois types d'attentes, relevant de trois cercles différents. Les acteurs des politiques publiques souhaitent des données pour orienter, mettre en œuvre ou évaluer celles-ci et mesurer leurs effets sur les parcours individuels. Les objectifs de ces acteurs sont opérationnels et nécessitent des données rapidement disponibles, plutôt récentes et facilement interprétables. Bertrand Fragonard a ainsi souligné que les statistiques arrivaient souvent trop tard pour les décideurs – faisant écho aux remarques formulées par Martin Hirsch lors de son audition dans le cadre de la préparation du débat sur l'utilité de la statistique publique (« Statistique publique et démocratie : à quoi servent les chiffres ? »). Du reste, Bertrand Fragonard a également insisté sur la rentabilité des études et des enquêtes. Il nous appartiendra de mettre l'accent sur ce point dans notre programme à moyen terme.

Les chercheurs, quant à eux, ont besoin pour leurs travaux de mettre en relation des données détaillées et se trouvent rapidement confrontés à des problématiques d'accessibilité et de confidentialité. L'apport des CASD a été évoqué. La mesure législative récente ayant donné une base à cette action aurait pu l'être également. A cet endroit, j'insisterai la préoccupation partagée quant à la nécessité de veiller au respect de la confidentialité des informations individuelles, afin d'éviter que celles-ci ne tombent dans des mains moins innocentes que celles des chercheurs.

S'agissant du grand public, nombre d'interventions ont souligné le besoin de tout un chacun de se situer dans un environnement social plus complexe et chahuté en termes de trajectoires.

Les attentes sont toutefois apparues converger autour d'un certain nombre de points d'analyse. Les bouleversements du monde du travail et des relations familiales font que les cheminements dans la vie sont de plus en plus heurtés et chaotiques, ce qui nécessite une adaptation des dispositifs statistiques pour décrire et expliquer des phénomènes tels que le départ des jeunes à l'étranger, la récurrence de la pauvreté, le soutien familial, les allers et retours entre la famille et l'extérieur, le non-recours aux prestations, le part du patrimoine dans les revenus des seniors, etc.

Le fait de considérer la jeunesse de 18 à 29 ans a semblé ce matin constituer un fait acquis. Or, il y a une vingtaine d'années, on sortait d'un foyer de jeunes travailleurs à 25 ans et non à 30. Cette manière de considérer la jeunesse de 18 à 29 ans est donc un phénomène relativement récent et significatif.

S'est exprimé également le besoin de comprendre comment interagissent les différents facteurs des parcours individuels (les origines, l'éducation, le logement, la famille, l'emploi, les lieux de vie, la santé, etc.). Pour prendre en outre en compte la dimension intergénérationnelle, peut-être faudra-t-il organiser, dans le cadre de la préparation du moyen terme 2019-2023, une journée sur les parcours de vie(s) ?

La nécessité a par ailleurs été affirmée de privilégier une approche territoriale des parcours de vie. Pour tous les âges de la vie, les territoires sont le lieu de compétences en matière d'action sociale. Ils constituent également la bonne échelle pour comprendre l'interaction des différents aspects des parcours

de vie. Ceci nous ramène aux sujets déjà évoqués lors des précédentes rencontres autour de la compétitivité des territoires. C'est d'ailleurs avec cette préoccupation que des travaux ont été menés sur la mise à disposition de données carroyées. A cet endroit, le rôle des CRIES a également été mis en avant. L'ensemble de ces réflexions pose, du reste, la question de l'inadéquation actuelle entre les territoires d'action et les territoires institutionnels. Des éléments d'articulation nécessiteraient d'être trouvés entre ces deux dimensions.

Fabrice Lenglard et Cédric Afsa, dans leurs conclusions, ont démontré toute la richesse des données d'ores et déjà disponibles. Pour autant, il demeure aujourd'hui nécessaire de mieux utiliser les ressources de la statistique publique et de les faire parler, afin qu'elles répondent aux différentes attentes, d'autant que des choix devront être faits compte tenu du contexte budgétaire. La statistique longitudinale est une matière jugée encore très scientifique, faisant appel à des méthodes spécifiques et faisant sans doute l'objet d'une communication trop limitée à des cercles fermés.

S'agissant de la validation nécessaire d'un certain nombre de projets par le Conseil d'Etat, je suis pour ma part convaincu que cette institution, tout comme la Cnil, a son rôle à jouer. Le regard du juriste sur la préservation des libertés me paraît indispensable.

Quoi qu'il en soit, la communication continuera d'être un enjeu majeur pour la statistique publique. De ce point de vue, le Cnis devra être le lieu d'un dialogue plus étroit encore entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques longitudinales, afin que soient mises en lumière les priorités annoncées (ainsi que leurs retombées en matière de communication) et que les résultats produits soient plus directement en phase avec les attentes des utilisateurs. Des indicateurs à destination du grand public, mesurant notamment la persistance ou non de situations de fragilité sociale, nécessiteraient également d'être publiés régulièrement.

L'ensemble des remarques, demandes et suggestions formulées au cours de cette journée seront reprises et approfondies d'ici l'adoption du projet d'avis sur le moyen terme 2014-2018 lors de l'assemblée plénière du Cnis du 30 janvier 2013. Nous examinerons celles qui pourraient donner lieu à des travaux partenariaux, comme cela a déjà été le cas dans le cadre des nombreux groupes de travail du Cnis ayant débouché sur des rapports très structurants pour la statistique publique.

Je conclurai cette rencontre comme les précédentes, en soulignant que, si le Cnis n'existait pas, il faudrait le créer.